

# La Gazette de L'EMPIRE



1<sup>er</sup> semestre 2025 / N°49

# SOMMAIRE

<i>Page 1 :</i>	<i>Couverture</i>
<i>Page 2 :</i>	<i>Sommaire</i>
<i>Page 3 :</i>	<i>Le mot du Maire</i>
<i>Pages 4 à 20 :</i>	<i>C.R. des réunions du Conseil Municipal</i>
<i>Page 21 :</i>	<i>Informations municipales</i>
<i>Page 22 :</i>	<i>Informations diverses</i>
<i>Pages 23 à 52 :</i>	<i>Vie au village</i>
<i>Pages 53 à 54 :</i>	<i>Travaux</i>
<i>Page 55 :</i>	<i>Identifiez et pucez vos chats</i>
<i>Page 56 :</i>	<i>Habitat - Aides Citémétrie - C.C.P.V</i>
<i>Page 57:</i>	<i>Déchèterie de Joncourt – C.C.P.V</i>
<i>Page 58 :</i>	<i>Bornes textiles Le Relais – C.C.P.V</i>
<i>Page 59 :</i>	<i>Le piégeage du Frelon Asiatique</i>
<i>Page 60 :</i>	<i>Protégez-vous des fortes chaleurs</i>
<i>Page 61 :</i>	<i>Contrôle sanitaire eau potable</i>
<i>Pages 62 à 64 :</i>	<i>Histoire Locale</i>
<i>Pages 65 à 66 :</i>	<i>Au jardin</i>
<i>Pages 67 à 68 :</i>	<i>Femmes du Vermandois</i>
<i>Pages 69 à 70 :</i>	<i>Le petit coin cuisine</i>
<i>Page 71 :</i>	<i>Aide-mémoire</i>
<i>Page 72 :</i>	<i>Félicitations</i>

## Comité de rédaction :

M. Thierry Cornaille, Maire, Mme Yvonne Heluin, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mme Lydie Puche, conseillère municipale, Mme Kathy Macaigne, secrétaire de mairie, M. Laurent Tellier et Mme Nadine Guidé.

# Le mot du Maire

Encore une année de terminée, et nous entamons déjà la dernière année de notre mandat ! Je ne vais pas refaire le bilan de ce dernier, juste rappeler les derniers projets terminés, en cours ou à venir. En 2024, nous avons installé la vidéoprotection, et aménagé le parking paysager, avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite au cimetière protestant. Des arbres fruitiers ont été plantés, et seront parrainés par les enfants au fil des naissances.

Le budget 2025 a été voté à l'unanimité, et à l'équilibre, encore une fois, sans augmentation des impôts. Les principaux projets de cette année, sont la reprise des concessions dangereuses et non entretenues dans nos cimetières, avec création d'un ossuaire et d'un caveau d'attente. Une mise aux normes qui me tenait à cœur depuis de nombreuses années. Le second projet concerne la création d'une aire de retournement pour les bus scolaires. Un projet qui m'aura causé bien des soucis, mais qui devrait aboutir compte tenu des subventions accordées. Un projet indispensable à la sécurité des transports et de nos enfants. On dit souvent, la sécurité n'a pas de prix, mais elle a toujours un coût. C'est un investissement financièrement important, mais nous sommes bien aidés par l'Etat et la Région. J'espère aussi une participation du département pour compléter les 80% de subventions maximum possibles.

Il est toujours agréable d'entendre, et même de personnes extérieures à L'empire, que notre commune est bien équipée, que beaucoup de projets sont réalisés, que les enfants sont choyés, que cette commune est propre, même si depuis quelques années, les superficies à tondre sont en augmentation, et que les 5 heures hebdomadaires de notre agent ne suffisent plus maintenant. Un petit coup de main par le nettoyage de vos abords sera toujours très apprécié. Des élus mettent d'ailleurs souvent la main à la pâte comme on dit !

Dans cette gazette, vous trouverez une affiche rappelant que les chats doivent être identifiés, pucés et vaccinés. En aucun cas, ils ne doivent vagabonder et se reproduire sans limite. Des habitants commencent à se plaindre, à juste titre, d'une certaine prolifération de ces animaux domestiques. Vous les aimez, vous les gardez chez vous, ils vous le rendront bien. C'est tellement mignon.

L'implantation des éoliennes est repoussée de quelques mois, pour difficultés d'approvisionnement des machines ! Mais les recherches pyrotechniques ont été réalisées.

Une nouvelle fois, je lance un appel aux habitants qui ne sont pas encore inscrits sur la liste électorale. Cette inscription est obligatoire, et surtout, elle est indispensable pour donner son avis à chaque élection. Si d'autres élections ne sont, pour l'instant, pas prévues, d'ici peu, la prochaine échéance programmée en Mars 2026, sera celle du renouvellement de votre conseil municipal. Comme je l'ai déjà annoncé aux membres actuels, je souhaite me représenter à vos suffrages. Une grande majorité actuelle m'accompagnera, et je les remercie de leur confiance. Attention, plusieurs nouveautés en 2026 : la parité sera obligatoire, autant de femmes que d'hommes. Ce n'est pas nouveau pour nous, puisque même non imposée, j'ai toujours tenu à cette représentation de la population. Par contre, désormais, il faudra voter pour une liste complète. Il ne sera plus possible de panacher, d'ajouter ou de rayer un nom, sous peine de nullité du bulletin.

Il reste suffisamment de temps pour constituer une nouvelle liste complète de candidates et de candidats.

Bonnes vacances à toutes et à tous. Profitez bien de cette période estivale, et prenez bien soin de vous.

Le Maire  
Thierry CORNAILLE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LE 12 FEVRIER 2025**

-----  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le douze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

**Etaients présents :** Mme ANFRAY Anne-Sophie, Mme ALVES DA SILVA Benjamin, M. BILOÉ Jean-Paul, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, Mme HÉLUIN Yvonne, Mme PUCHE Lydie et Mme TELLIER Annette.

**Absent excusé :** M. FRAZIER Bruno.

**Absents :** Mme CAZÉ Caroline et M. CAZÉ Laurent.

**Procuration :** M. FRAZIER Bruno à M. FISCHER Pierre.

**Secrétaire :** Madame HÉLUIN Yvonne.

**Quorum :** 6

**Ordre du Jour :**

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 novembre 2024,
- Délibérations :
  - Convention d'accompagnement ponctuel à Maître d'ouvrage avec l'ADICA. Acquisition d'une emprise de la parcelle ZE47 ;
  - Procédure finale de reprise des concessions des cimetières ;
  - Demande d'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable ;
  - Avis communal sur le projet PLUI du Pays du Vermandois ;
  - Nomination du Parking du cimetière protestant créé en 2024 ;
  - Demande de subvention de l'école de Le Ronssoy. Participation au séjour scolaire dans la commune de Les Voivres + l'autre sortie pour les plus petits ;
- Questions diverses.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du six novembre deux mil vingt-quatre, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

## I – DELIBERATIONS

### A – Convention d'accompagnement ponctuel à Maître d'ouvrage avec l'ADICA : acquisition amiable d'une emprise de la parcelle ZE47

Concernant l'opération citée en objet, dont le contenu comprend les missions suivantes :

- Recherche cadastrale et foncière ;
- Rédaction d'un bulletin de cession amiable et d'un bulletin d'indemnités locatives ;
- L'information de la vente auprès de la SAFER Hauts-de-France (droit de préemption) ;
- Préparation d'un modèle de délibération municipale ;
- Rédaction de l'acte authentique en la forme administrative ;
- Publication de l'acte authentique en la forme administrative au Service de la Publicité Foncière.

Après en avoir délibéré, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à signer la convention de prestations avec l'ADICA concernant l'opération relative à l'acquisition amiable d'une emprise de la parcelle ZE 47.

### B – Délibération du Conseil Municipal décidant la reprise de concessions en état d'abandon

Le Conseil Municipal, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE,

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions N<sup>os</sup> 15, 22, 23, 26, 27, 28, 42, 49, 51, 73, 75, 84, 109, 110, et 111 dans le cimetière communal et de la concession N<sup>o</sup>7 dans le cimetière protestant, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L.2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.2223-17 et R.2223-12 à R.2223-21 ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence des cimetières ;

DELIBERE, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### C – Demande d'admission en non-valeur d'une créance irrécouvrable

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la perception a transmis une demande d'admission en non-valeur. En effet, le comptable public n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état transmis. Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ce titre par le Conseil Municipal.

Vu l'état et les avis d'autre part ;

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées ci-dessous, lesquelles s'élèvent à 0.35 € (trente-cinq centimes d'euros).

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0.35 €	0.35 €
6542	0.00 €	0.00 €
<b>Total</b>	<b>0.35 €</b>	<b>0.35 €</b>

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de l'admission en non-valeur des sommes détaillées ci-dessus.

*D – Avis communal sur le projet PLUI du Pays du Vermandois*

La présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays du Vermandois, arrêté en conseil communautaire le 10 décembre 2024. Cette délibération fait suite au bilan de la concertation avec la population qui a eu lieu au préalable.

Le PLUI a permis de poser les premières orientations stratégiques du territoire en matière de développement économique, d'habitat, de mobilité, de protection du paysage et du patrimoine et de préservation des espaces naturels et agricoles.

En application de l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, le projet arrêté est soumis, pour avis, aux Conseils Municipaux des communes membres du PLUI de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois, soit 54 communes. Le projet d'arrêt du PLUI a été envoyé dans son intégralité aux 54 communes en version dématérialisée avant l'arrêt de projet, voté lors de la séance du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2024.

En application des dispositions de l'article R.153-5 du code de l'urbanisme, l'avis des communes sur le projet de plan arrêté, est rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse, à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Cet avis sera joint au dossier du PLUI arrêté tel qu'il a été transmis à la commune, en vue de l'enquête publique portant sur le projet de PLUI avec l'ensemble des avis recueillis au titre des consultations prévues en application des articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L.153-19 du code de l'urbanisme, le président de la Communauté de Communes soumettra le PLUI arrêté à enquête publique, une fois que tous les avis auront été recueillis. En effet, en application des articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme, le projet PLUI arrêté est soumis à l'avis :

- Des Personnes Publiques Associées (PPA) visées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;
- De la Commission Départementale de la Prévention des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) prévue à l'article L.112-1-1 du code rural ;

- Des communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;

Les personnes consultées en application des articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme donnent un avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois après transmission du projet arrêté. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son avis sur le Projet de PLUI arrêté le 10 décembre 2024.

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-14 et suivants, R.153-3 à R.153-7 ;

Vu la délibération prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du 15 juin 2017 et définissant les objectifs de cette élaboration,

Vu la délibération du 19 octobre 2022 complétant les modalités de concertation,

Entendu le débat du 20 avril 2023 au sein du Conseil Communautaire sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;

Entendu le débat complémentaire sur les objectifs de modération de la consommation d'espace en date du 9 octobre 2024

Entendu la conférence intercommunale du 2 octobre 2024, portant sur la garantie communale et les objectifs de la loi Climat et Résilience,

Vu le bilan de la concertation préalable joint à la délibération d'arrêt de projet,

Vu le projet de PLUI et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement et ses documents graphiques associés, les annexes ainsi que l'évaluation environnementale et son résumé non technique ;

**La commune, après en avoir étudié les documents, émet l'avis suivant :**

APRES EN AVOIR DELIBERE, par huit voix pour, une voix contre (Mme PUCHE Lydie) et zéro abstention :

Emet un avis favorable au projet du PLUI,

La présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

#### *E – Nomination du parking du cimetière protestant créé en 2024*

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il a pris contact avec l'une des filles de Robert FLAMENT. Les enfants de Robert FLAMENT ont accepté de vendre la parcelle près du cimetière protestant à l'euro symbolique ce qui a permis à la commune de créer un parking arboré avec accès PMR. Le but de cette démarche était de proposer à la famille de nommer cette parcelle en remerciant et en mémoire de leur père « Espace FLAMENT ». La réponse de la famille a été de souhaiter que ce parking soit nommé « Espace Robert FLAMENT ». Préférant que cet hommage soit rendu uniquement à leur papa qui a été élu pendant plusieurs décennies.

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de nommer le parking arboré avec accès PMR près du cimetière protestant « Espace Robert FLAMENT ».

F – Demande de subvention de l'école Le Ronssoy. Participation au séjour scolaire dans la commune de Les Voivres

Monsieur Thierry CORNAILLE informe l'Assemblée que lors de la réunion du Conseil d'Ecole de Le Ronssoy, la directrice a annoncé l'organisation d'un voyage à Les Voivres dans les Vosges.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de Lempire a pour habitude de participer à hauteur de cinquante euros par enfant de Lempire participant à un voyage scolaire.

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, maintient la somme de cinquante euros par enfant participant. Compte tenu du fait que sept enfants de Lempire participeront au voyage, la commune de Lempire versera une aide financière de 350,00 € (trois cent cinquante euros) :

$$7 \text{ enfants} \times 50 \text{ euros} = 350,00 \text{ euros}$$

La commune se garde le droit de ne pas verser cette aide si le voyage venait à être annulé.

G – Demande de subvention de l'école Le Ronssoy. Participation au séjour scolaire de la classe maternelle

Monsieur Thierry CORNAILLE informe l'Assemblée que lors de la réunion du Conseil d'Ecole de Le Ronssoy, la directrice a annoncé l'organisation d'un voyage pour les tout-petits.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de Lempire a pour habitude de participer à hauteur de cinquante euros par enfant de Lempire participant à un voyage scolaire.

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, maintient la somme de cinquante euros par enfant participant. Compte tenu du fait que trois enfants de Lempire participeront au voyage organisé pour les maternelles, la commune de Lempire versera une aide financière de 150,00 € (cent cinquante euros) :

$$3 \text{ enfants} \times 50 \text{ euros} = 150,00 \text{ euros}$$

La commune se garde le droit de ne pas verser cette aide si le voyage venait à être annulé.

## **II – QUESTIONS DIVERSES**

A – Courriers divers

- Monsieur le Maire liste les officiels qui ont envoyé leurs vœux pour l'année 2025.
- Le Lions Club a envoyé des entrées gratuites pour le salon du vin et de la gastronomie qui a lieu les 22 et 23 février à Saint-Quentin.
- WPD a envoyé un courrier en date du 06 janvier 2025 indiquant la situation du projet éolien Lempire – Le Ronssoy.
- Frédérique MACAREZ, Julien DIVE, Xavier BERTRAND ont envoyé leurs remerciements pour la transmission de la gazette de Lempire.
- Valor'Aisne a envoyé son rapport d'activité 2023.

## B – Informations diverses

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le recensement de la population est terminé. Malgré l'envoi de quelques relances, la population a été réactive. Tout s'est bien déroulé. A l'issue du recensement, la population a été dénombrée à 116 habitants.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la prochaine réunion de conseil devrait avoir lieu durant la deuxième quinzaine de mars avec à l'ordre du jour le vote du budget. Deux grosses dépenses en prévision : La reprise des concessions de cimetière et l'aire de retournement pour les bus scolaires.

## C – Participation aux réunions

- 08/11/2024 : 09 heures 30, Groupe de travail Enfance Jeunesse pour la convention Territoriale Générale entre la C.C.P.V. et la C.A.F., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 08/11/2024 : 16 heures 00, Rendez-vous avec la Société SOCOTEC pour le contrôle de l'aire de jeux enfants, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 14/11/2024 : 09 heures 30, Groupe de travail petite enfance pour la C.T.G. entre la C.C.P.V. et la C.A.F., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 15/11/2024 : 09 heures 30, Groupe de travail habitat logement pour la C.T.G., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 18/11/2024 : 18 heures 00, Réunion commission déchets ménagers à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 19/11/2024 : 09 heures 00, Réunion de préparation de la formation B.A.F.A. de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 19/11/2024 : 10 heures 00, Visite des entreprises intéressées par le marché de construction de la crèche pour la C.C.P.V., à Le Catelet, Thierry CORNAILLE ;
- 21/11/2024 : Après-midi, Journée de l'Etat organisée par Monsieur le Sous-Préfet, à Homblières, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 22/11/2024 : Journée, Assemblée Générale de l'A.D.I.C.A., à La Fère, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 26/11/2024 : 14 heures 00, Commission d'Appel d'offres de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 26/11/2024 : 14 heures 30, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 27/11/2024 : 11 heures 15, Permanence de nos Conseillers Départementaux Delphine MOLET et Yann ROJO, à Lempire, Yvonne HÉLUIN, Lydie PUCHE, Anne-Sophie ANFRAY, Pierre FISCHER, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 28/11/2024 : 18 heures 00, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 03/12/2024 : 09 heures 00, Relevés topographiques et pré-bornage pour la future aire de manœuvres des bus scolaires, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 03/12/2024 : 11 heures 00, Commission d'appel d'offres pour la piscine, à Fresnoy-le-Grand, Thierry CORNAILLE ;
- 03/12/2024 : 13 heures 30, Visite du forum sur l'enfance organisé par le Centre Social de Bohain-en-Vermandois, à Bohain, Thierry CORNAILLE ;

- 05/12/2024 : 18 heures 00, Commission Enfance Jeunesse de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 10/12/2024 : 19 heures 00, Conseil Communautaire de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 11/12/2024 : Matinée, Impression de la gazette de Lempire à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 12/12/2024 : Matinée, Présentation par la troupe Acaly dans le cadre des interventions de l'Adobus sur les addictions, pour les jeunes, à Holnon, Thierry CORNAILLE ;
- 12/12/2024 : 10 heures 30, Réunion du Syndicat des eaux S.I.A.E.P., à Villers-Faucon, Pierre FISCHER ;
- 12/12/2024 : 17 heures 00, Réunion de la commission habitat de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 16/12/2024 : 10 heures 00, Présentation de la vidéoprotection de Lempire à la Police Rurale de la C.C.P.V., à Lempire, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 16/12/2024 : 19 heures 00, Réunion du S.I.V.O.M., à Hargicourt, Lydie PUCHE et Yvonne HÉLUIN ;
- 17/12/2024 : Après-midi, Préparation des colis de Noël des aînés, Yvonne HÉLUIN ;
- 20/12/2024 : Matin, Distribution des colis de Noël au domicile des aînés, à Lempire, Yvonne HÉLUIN et Thierry CORNAILLE ;
- 21/12/2024 : Après-midi, Organisation du goûter de Noël des enfants de Lempire, à Lempire, Anne-Sophie ANFRAY, Lydie PUCHE et Yvonne HÉLUIN ;
- 23/12/2024 : 14 heures 30, Réunion avec la maîtrise d'œuvre de la future crèche de la C.C.P.V. Du Catelet, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 16/01/2025 : 18 heures 30, Cérémonie des vœux du Président de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 17/01/2025 : 18 heures 00, Cérémonie des vœux du Maire d'Estrées, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 21/01/2025 : 10 heures 00, Rendez-vous avec la Société GIROD pour la signalisation envisagée pour l'aire de retournement des bus scolaires, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 28/01/2025 : 09 heures 30, Réunion avec la C.A.F. pour la crèche itinérante Trot-Grenouilles à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 29/01/2025 : 10 heures 00, Rendez-vous avec Métris pour le bornage de la parcelle réservée à l'aire de retournement des bus scolaires, à Lempire, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 29/01/2025 : 14 heures 00, Réunion avec l'architecte de la future crèche de la C.C.P.V. du Catelet, à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 05/01/2025 : Matinée, Présentation de matériel par l'organisme CAP'Territoires, à Crouy, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 12/02/2025 : 10 heures 00, Réunion de chantier de la crèche de la C.C.P.V., à Le Catelet, Thierry CORNAILLE.

*C – Participation aux travaux*

- 13/11/2024 : 14 heures 00, Réparation des guirlandes de Noël, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ et Pierre FISCHER ;

- 02/12/2024 : Matin, Pose des guirlandes de Noël, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ et Pierre FISCHER ;
- 05/12/2024 : Après-midi, Réparation et changement des serrures des portes de la cuisine à la Mairie, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ ;
- 15/01/2025 : 09 heures 30, Installation d'un éclairage sous l'escalier de la Mairie, à Lempire, Pierre FISCHER ;
- 22/01/2025 : Matin, dépose des guirlandes de Noël, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 23/01/2025 : 14 heures 00, Récupération des plants de haies pour la commune de Lempire, à Nauroy, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 11/02/2025 : Après-midi plantation des haies dans les chemins de Lempire avec les enfants, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**Ont signé le registre :**

**Le Maire,**

**Le(a) secrétaire,**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 19 MARS 2025**

-----  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-neuf mars à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

**Etaient présents** : Mme ANFRAY Anne-Sophie, M. BILOÉ Jean-Paul, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, M. FRAZIER Bruno, Mme HÉLUIN Yvonne, Mme PUCHE Lydie, Mme TELLIER Annette.

**Absents** : Mme CAZÉ Caroline et M. CAZÉ Laurent

**Absent excusé** : M. ALVES DA SILVA Benjamin

**Secrétaire** : Madame HÉLUIN Yvonne.

**Quorum** : 6

**Ordre du Jour** :

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 février 2025,
- Délibérations :
  - Compte Financier Unique 2024,
  - Vote du taux des taxes,
  - Affectation du résultat,
  - Vote du Budget Primitif 2025,
  - Acquisition amiable de la parcelle ZE N°73,
- Questions diverses.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du douze février deux mil vingt-cinq, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

## I – DELIBERATIONS

### A – Vote du compte financier unique 2024 et Affectation des résultats 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Yvonne HÉLUIN, délibérant sur le compte financier unique 2024 dressé par Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention :

1°) Lui donne acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés.....		50 078.33		16 862.54		66 940.87
Part affectée à l'investiss.....						
Opérations de l'exercice.....	68 360.05	88 571.91	42 415.96	16 230.62	110 776.01	104 802.53
TOTAUX.....	68 360.05	138 650.24	42 415.96	33 093.16	110 776.01	171 743.40
Résultats de clôture.....		70 290.19	9 322.80			
Besoin de financement			9 322.80			
Excédent de fonctionnement						
Restes à Réaliser DEPENSES			0.00			
Restes à Réaliser RECETTES			12 128.20			
Besoin total de financement						
Excédent total de financement			2 805.40			
			0.00	Au compte 1068 (recette d'investissement)		
			70 290.19	Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)		

2°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3°) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros ;

4°) Décide d'affecter comme ci-dessus l'excédent de fonctionnement.

### B - Vote des taxes

Monsieur le Maire présente l'Etat 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans est à nouveau voté depuis 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention,

Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 10.46 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (dont 31,72% du Département) : 42.72 %
- Taxe foncières sur les propriétés non bâties : 24.84 %

Charge Monsieur le Maire :

- o De notifier cette décision aux services préfectoraux accompagné de l'Etat 1259 complété,
- o De transmettre ce même état 1259 complété à la Direction Départementale de Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente délibération.

### C - Vote du budget primitif 2025

Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire, présente le budget primitif 2025 au Conseil Municipal.

La section de fonctionnement est votée en équilibre pour un montant en dépenses et en recettes de 151 205.19 €.

La section d'investissement est votée en équilibre pour un montant en dépenses et en recettes de 111 422.80€. Les opérations suivantes ont été ouvertes ou reportées : Aire de retournement des bus scolaires, Reprise des concessions de cimetières, reliures des registres de l'Etat Civil et délibérations, Installation de deux luminaires.

Par huit voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2025 tel que présenté.

### D - Acquisition amiable de la parcelle ZE N°73

Dans le cadre l'aménagement d'une aire de retournement de bus scolaires sis lieudit « Le Chemin de Vendhuile », Monsieur le Maire propose d'acquérir une emprise foncière nécessaire à cette opération. Cette emprise foncière concerne la parcelle cadastrée :

- **Section ZE n°73 pour 1350 m<sup>2</sup>** appartenant à Madame Marie Thérèse BEGNICOURT, née le 01/09/1932 à BEAUREVOIR, demeurant 19 bis route de Laon 02800 CHARMES.

Etant ici précisé que cette parcelle provient de la division de la parcelle cadastrée ZE n°47 de plus grande importance (53 745 m<sup>2</sup>) dont le surplus (52 395 m<sup>2</sup>) restant appartenir à la propriétaire.

Sur déclaration de la propriétaire, il est précisé que cette parcelle fait l'objet d'un bail rural au profit de Madame Delphine MOLET-CHARPENTIER, demeurant 60 rue de la chaussée Brunehaut 02420 ESTREES.

Cette acquisition sera effectuée moyennant le paiement des indemnités suivantes :

- **Indemnités dues à Madame BEGNICOURT, en sa qualité de propriétaire**
  - 1350 m<sup>2</sup> x 0,74 €/m<sup>2</sup> ..... 999,00 €
  - A cela s'ajoute une indemnité de réemploi de 20% ..... 199,80 €
  - Soit une indemnité d'un montant total de ..... **1 198,80 €**

- **Indemnité due à Madame MOLET-CHARPENTIER, en sa qualité de locataire**  
 1138 m<sup>2</sup> (surface cultivée) x 0,8414 €/m<sup>2</sup> (barème éviction) ..... 957,51 €  
 Soit une indemnité d'éviction d'un montant total de ..... **957,51 €**

Monsieur le Maire fait état de la réception d'un bulletin de cession amiable signé en date du 01/03/2025 par Madame BEGNICOURT, et d'un bulletin d'indemnités locatives signé en date du 06/03/2025 par Madame MOLET-CHARPENTIER, toutes deux approuvant ces conditions financières.

La commune s'est rapprochée des services de l'ADICA pour procéder à cette acquisition foncière, en la voie administrative.

\* \* \* \* \*

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU l'article 1042 du code général des impôts relatif à l'exonération de taxe de publicité foncière,

VU l'article L.1311-13 du code général des collectivités territoriales précisant que le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative,

CONSIDERANT que la Commune compte moins de 2 000 habitants, un avis des domaines n'est pas nécessaire,

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

CECI EXPOSE,

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, par huit voix pour, zéro abstention et zéro voix contre, décide :

- d'acquérir l'emprise foncière cadastrée section ZE n°73 pour 1350 m<sup>2</sup> appartenant à Madame Marie Thérèse BEGNICOURT, née le 01/09/1932 à BEAUREVOIR, demeurant 19 bis route de Laon 02800 CHARMES. Cette acquisition sera effectuée moyennant le paiement d'une indemnité principale de 1 198,80 € au profit de Madame Marie Thérèse BEGNICOURT et d'une indemnité d'éviction de 957,51 € au profit de Madame Delphine MOLET-CHARPENTIER.
- d'autoriser Monsieur le Maire à recevoir, signer et authentifier l'acte authentique en la forme administrative, et Madame Yvonne HELUIN (1<sup>er</sup> adjoint) à signer l'acte en la forme administrative, autorisée par l'article L. 1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, pour l'acquisition, en vue de sa publication au service de la publicité foncière suivant l'article L. 1311-13 du Code général des collectivités territoriales.

## **II – QUESTIONS DIVERSES**

### *A – Informations diverses*

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet de création d'une aire de retournement pour les bus scolaires, trois entreprises ont été contactées : ASG Bâtiment de Lempire, Jacky Pelle de Vendhuile et GOREZ de Vermand.
- La chasse aux œufs de Pâques aura lieu le dimanche 20 avril 2025 à 10h30.
- Dans le cadre de la création du parking du cimetière protestant, dix nouveaux arbres fruitiers ont été plantés dont sept seront parrainés par des enfants de Lempire. Les sept plaques nominatives ont été usinées.
- Monsieur le Maire distribue la quatrième lettre d'information envoyée par le « Groupe L'Aisne Progressiste et Solidaire » du Conseil Départemental de l'Aisne.

### *B – Participation aux réunions*

- 13/02/2025 : 10 heures 00, Réunion préparatoire au chantier de déminage de la Société des éoliennes W.P.D. à la Mairie de Le Ronssoy, Pierre FISCHER ;
- 20/02/2025 : 09 heures 00, Entretiens d'embauche pour des postes à la crèche de la C.C.P.V. La Grenouillère, à Bohain-en-Vermandois, Thierry CORNAILLE ;
- 24/02/2025 : 09 heures 00, Rendez-vous avec l'équipe de l'Adobus à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 24/02/2025 : 14 heures 30, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 25/02/2025 : 17 heures 30, Conseil d'école, à Vendhuile, Thierry CORNAILLE ;
- 04/03/2025 : 10 heures 30, Rendez-vous avec la Société W.P.D. pour informations concernant l'installation des éoliennes, à la Mairie de Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 05/03/2025 : 10 heures 00, Réunion de chantier de la crèche de la C.C.P.V., à Le Catelet, Thierry CORNAILLE ;
- 06/03/2025 : 18 heures 30, Assemblée Générale du C.A.S.O.C., à Fresnoy-le-Grand, Thierry CORNAILLE ;
- 07/03/2025 : 09 heures 00, Réunion de préparation du budget avec M. LANSIAUX, Conseiller au Décideurs Locaux, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 09/03/2025 : 09 heures 00, Participation à la randonnée organisée en partenariat entre la commune de Lempire et la S.A.C.O.P.A., Lydie PUCHE et Thierry CORNAILLE ;
- 12/03/2025 : 09 heures 30, Réunion avec le comité emploi-jeunes à France Travail, à Saint-Quentin, Thierry CORNAILLE ;
- 12/03/2025 : 18 heures 00, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 15/03/2025 : 09 heures 00, Opération nettoyage des Hauts de France, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures zéro minute.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**Ont signé le registre :**

**Le Maire,**

**Le(a) secrétaire,**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE 28 MAI 2025**

-----  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-huit mai à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Thierry CORNAILLE, Maire.

***Etaient présents*** : M. ALVES DA SILVA Benjamin, Mme ANFRAY Anne-Sophie, M. BILOÉ Jean-Paul, M. CORNAILLE Thierry, M. FISCHER Pierre, M. FRAZIER Bruno (arrivé à 19 heures 40), Mme HÉLUIN Yvonne, Mme PUCHE Lydie, Mme TELLIER Annette.

***Absents*** : Mme CAZÉ Caroline et M. CAZÉ Laurent.

***Secrétaire*** : Madame HÉLUIN Yvonne.

***Quorum*** : 6

***Ordre du Jour*** :

- Nomination d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 mars 2025,
- Présentation d'une étude d'implantation d'éoliennes par la Société Nouvergies
- Délibérations :
  - Demandes de subvention : Club de danse de Roisel et Association sportive du collège de Roisel (Championnat de France de Handball) ;
  - Organisation du 14 juillet ;
  - Choix de l'entreprise pour les travaux VRD de l'aire de retournement des bus scolaires ;
- Questions diverses.

Lecture faite du compte rendu de la réunion du dix-neuf mars deux mil vingt-cinq, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, ce dernier est accepté.

## I - PRÉSENTATION D'UNE ÉTUDE D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES PAR LA SOCIÉTÉ NOUVERGIES

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il a été contacté par la Société Nouvergies pour un projet d'implantation d'éoliennes. Lors d'un premier rendez-vous en Mairie, il a été convenu de l'intervention de ladite société afin que le projet puisse être présenté au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Baptiste BULEUX développeur territorial zone nord et à Monsieur Etienne MOTYKA Chef de projet éolien afin qu'ils puissent présenter le projet.

## II – DÉLIBÉRATIONS

### A – Demande de subvention : Club de danse de Roisel

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention envoyée par le club de danse de Roisel.

Après en avoir délibéré, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 50,00 € (cinquante euros). Cette aide financière sera versée sous réserve que le club transmette les documents obligatoires à savoir l'état des comptes, le RIB et le N° de SIRET du club.

### B – Demande de subvention : Association sportive du collège de Roisel (championnat de France de Handball)

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention envoyée par l'association sportive du collège de Roisel.

Après en avoir délibéré, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention d'un montant de 50,00 € (cinquante euros). Cette aide financière sera versée sous réserve que l'association transmette les documents obligatoires à savoir l'état des comptes, le RIB et le N° de SIRET de l'association.

### C – Organisation du 14 juillet 2025

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de réorganiser les manifestations lors de la fête nationale du 14 juillet selon le programme des années antérieures, à savoir ;

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide :

- D'organiser un repas champêtre sous chapiteau, sous forme de plateau repas individuel. Les plateaux repas seront commandés chez YDRON à Le Catelet et offerts aux habitants ;
- De louer quelques jeux picards ;
- De distribuer des brioches à la population, le nombre de brioches est déterminé en fonction du nombre de personnes vivant au foyer ;
- De distribuer des confiseries aux enfants ;
- De porter un plateau repas aux personnes à mobilité réduite, qui se feront connaître.

#### D – Choix de l'entreprise pour les travaux VRD de l'aire de retournement des bus scolaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les services de la C.C.P.V. ont étudié les différents devis envoyés dans le cadre des travaux pour l'aire de retournement des bus scolaires. Selon l'étude réalisée, il en ressort que la Société Jacky Pelle de Vendhuile serait la mieux positionnée. Il convient cependant au Conseil Municipal de délibérer afin de faire son choix.

Le Conseil Municipal, par neuf voix pour, zéro voix contre et zéro abstention, décide de retenir le devis de la Société Jacky Pelle pour un montant H. T. de 54 509.00 €, soit 65 410.80 € T.T.C. (cinquante-quatre mille cinq cent neuf euros hors taxes, soit soixante-cinq mille quatre cent dix euros et quatre-vingt centimes T.T.C.).

### **III – QUESTIONS DIVERSES**

#### A – Informations diverses

- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la réunion de budget du Syndicat de la Haute Cologne a eu lieu le 13/05/2025 à Villers-Faucon.
- Monsieur le Maire informe l'Assemblée que M. et Mme CLEMENT ont envoyé un faire-part de naissance de leur seconde fille, Iris née le 10 mars. Conformément à la décision du Conseil Municipal, une carte cadeau leur a été remise.
- M. Benjamin ALVES DA SILVA explique à l'assemblée qu'il souhaiterait mettre une bâche et des fleurs sur le talus près de chez lui. N'étant pas le propriétaire, il demande l'autorisation. M. Bruno FRAZIER étant le premier impacté par rapport à l'accès de son terrain, donne son accord ainsi que Monsieur le Maire.
- Monsieur Julien DIVE et Mme Pascale GRUNY ont envoyé un courrier en date du 06 mai 2025 relatif aux élections municipales de 2026.
- Madame Yvonne HÉLUIN signale que les marches de l'église s'effritent de plus en plus et demande s'il est possible que des petits travaux soient réalisés. Ces travaux sont prévus et doivent être réalisés par la société A.S.G. de Lempire.

#### B – Participation aux réunions

- 20/03/2025 : 14 heures 00, Rendez-vous intervention Leclère Services sur la vidéoprotection, Thierry CORNAILLE ;
- 20/03/2025 : 19 heures 00, Conseil Communautaire, à Riqueval, Yvonne HÉLUIN ;
- 26/03/2025 : 10 heures 00, Réunion de chantier à la crèche de la C.C.P.V., à Le Catelet, Thierry CORNAILLE ;
- 27/03/2025 : 14 heures 00, Commission habitat logement à la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 03/04/2025 : 16 heures 15, Conseil d'école, à Le Ronssoy, Thierry CORNAILLE ;
- 03/04/2025 : 18 heures 00, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 04/04/2025 : 10 heures 00, Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs, à Lempire, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 10/04/2025 : 19 heures 00, Réunion du comité syndical du S.I.V.O.M., à Beaufeuille, Lydie PUCHE et Yvonne HÉLUIN ;
- 20/04/2025 : 10 heures 30, Chasse aux œufs, à Lempire, Anne-Sophie ANFRAY, Lydie PUCHE et Yvonne HÉLUIN ;
- 22/04/2025 : 17 heures 00, Commission Habitat Logement de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE,
- 24/04/2025 : 11 heures 00, Commission appel d'offres de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 25/04/2025 : 09 heures 00, Rendez-vous Société SICA – contrôle des extincteurs, à Lempire, Thierry CORNAILLE ;

- 28/04/2025 : 15 heures 00, Retrait du certificat électronique X-demat, à Laon, Thierry CORNAILLE ;
- 30/04/2025 : 10 heures 00, Réunion de chantier de la crèche de la C.C.P.V., à Le Catelet, Thierry CORNAILLE ;
- 30/04/2025 : 18 heures 00, Rendez-vous avec la Société Nouvergies, à la Mairie de Lempire, Thierry CORNAILLE ;
- 05/05/2025 : 17 heures 00, Réunion des vice-présidents de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 08/05/2025 : 11 heures 30, Cérémonie de la victoire 1945, à Lempire, Yvonne HÉLUIN, Lydie PUCHE, Annette TELLIER, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER, Benjamin ALVES DA SILVA et Thierry CORNAILLE ;
- 10/05/2025 : 10 heures 00, Invitation à l'inauguration de l'épicerie, à Le Ronssoy, Thierry CORNAILLE ;
- 12/05/2025 : 17 heures 30, Réunion avec les Conseillers Départementaux, à Bohain-en-Vermandois pour les dossiers A.P.V., Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 13/05/2025 : 14 heures 00, Rendez-vous avec le Président du Centre Social et culturel de Bohain-en-Vermandois, à la C.C.P.V., Thierry CORNAILLE ;
- 13/05/2025 : 19 heures 30, Réunion du comité syndical A.E.P. Haute Cologne, à Villers-Faucon, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 14/05/2025 : 10 heures 00, Rencontre avec la C.A.F. sur le service public pour l'enfance, à la C.C.P.V. à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 14/05/2025 : 18 heures 00, Réunion du bureau de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;
- 15/05/2025 : 09 heures 00, Commission des travaux et appel d'offres de la C.C.P.V., à la piscine, à Fresnoy-le-Grand, Thierry CORNAILLE ;
- 20/05/2025 : 14 heures 00, Tirage au sort des jurés d'assises, à Bohain-en-Vermandois, Jean-Paul BILOÉ et Thierry CORNAILLE ;
- 21/05/2025 : 10 heures 00, Réunion de chantier à la crèche de la C.C.P.V., à Le Catelet, Thierry CORNAILLE ;
- 23/05/2025 : 10 heures 30, Assemblée Générale de l'ACPG-CATM, à Lempire, Yvonne HÉLUIN, Jean-Paul BILOÉ, Pierre FISCHER et Thierry CORNAILLE ;
- 24/05/2025 : 10 heures 00, Réunion des directeurs des A.L.S.H. de la C.C.P.V., à Riqueval, Thierry CORNAILLE ;

*C – Participation aux travaux*

- 26/05/2025 : 14 heures 00, Pose des panneaux de signalisation sur le parking du cimetière, Jean-Paul BILOÉ.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et quinze minutes.

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

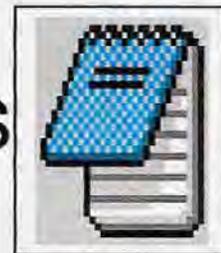
**Ont signé le registre :**

**Le Maire,**

**Le(a) secrétaire,**



# INFORMATIONS MUNICIPALES



## DEMANDES DE SUBVENTIONS

2025

Pour la création d'un parking paysagé avec accessibilité PMR près du cimetière protestant, les subventions attendues ont été versées, à savoir: 8663 € en DETR, soit 50%, de l'Etat, et 3465€ en A.P.I du Département, soit 20%.

2 nouveaux dossiers cette année:

- Création d'une aire de retournement des bus scolaires, pour sécuriser cette manœuvre.

Coûts estimés: 70 000 € TTC

Subvention DETR de l'Etat: 29 500 €, soit 50% sur le prix HT.

Subvention de la Région: 15 000 €, environ, soit 25 % sur le prix HT.

Une demande sera déposée au Département dans le cadre des amendes de police.

- Reprise des concessions dangereuses et abandonnées des cimetières, et mise aux normes.

Coûts estimés 21 000 € TTC

Subvention DETR de l'Etat de 9 234 € soit, 50 % sur le HT

## VACANCES DE LA SECRETARE DE MAIRIE

Cet été, la Mairie sera fermée du :  
**21 Juillet au 19 août 2025 inclus.**  
Les élus restent à votre disposition.

## RAPPEL - ATTENTION AUX BRUITS

**A plusieurs reprises, le Maire a été interpellé, soit pour de la musique tardive à haut niveau sonore, soit pour des bruits de tondeuse le dimanche.**

**Voici un extrait de l'arrêté préfectoral:**

Les occupants de locaux d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces lieux tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonore, d'instruments de musique, d'appareils ménagers ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces lieux.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 ;

**A respecter impérativement sous peine de plaintes et risque d'amendes.**

## MOUVEMENT POPULATION

Nous vous rappelons que toute personne arrivant ou quittant la Commune doit en informer la Mairie. Ces informations nous sont utiles pour mettre à jour : la liste électorale, le listing pour le calcul de la redevance des ordures ménagères. Ces informations nous sont également utiles pour répondre à certaines demandes de renseignements ou fixer le montant de certaines subventions et/ou dotations accordées par l'Etat.

Les nouveaux arrivants devront se présenter le plus rapidement possible au secrétariat de Mairie munis du livret de famille et d'une pièce d'identité.



# INFORMATIONS DIVERSES



## DEMANDE DE PASSEPORT

### SE MUNIR DE :

- Pièce justificative du domicile de moins d'un an,
- Carte Nationale d'Identité,
- 2 photos d'identité,
- 1 timbre fiscal : 86 € pour une personne majeure, 42 € pour un mineur dès 15 ans, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans,
- L'ancien passeport, s'il s'agit d'un renouvellement,
- Autorisation du représentant légal pour les enfants mineurs,
- Carte Nationale d'Identité des parents si le demandeur est mineur.

**S'ADRESSER DANS L'UNE DES MAIRIES HABILITEES POUR UN PASSEPORT OU UNE C.N.I.**

**Les plus proches sont:** Bohain-en-Vermandois, St-Quentin, Etreillers, Guise, Péronne, Ham, Cambrai, Caudry, Le Cateau-Cambrasis.

## DEMANDE DE CARTE

### D'IDENTITE

### SE MUNIR DE :

- 1 photo d'identité, de moins de 6 mois, aux normes.
- 1 justificatif de domicile
- Autorisation des parents pour les enfants mineurs,
- Extrait du jugement de divorce, si les parents sont divorcés,
- Déclaration de perte ou de vol, éventuellement,
- Pour les personnes nées à l'étranger, toute pièce justifiant de la nationalité française,
- L'ancienne carte d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement et que vous **ne l'avez plus**, joindre un timbre fiscal de 25 euros.
- faites une pré-demande sur: [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens ayant 16 ans au cours du trimestre voudront bien passer au secrétariat de la Mairie pour se faire recenser.

Cette formalité est **Obligatoire**.

Il est rappelé que le recensement militaire se fait à la fois pour les garçons et les filles dès la date de leur **seizième anniversaire**.

## INSCRIPTION SUR LA LISTE

### ELECTORALE

### ***Toujours trop de non-inscrits***

La période d'inscription sur la liste électorale est fixée, désormais, toute l'année, dans un délai de six semaines avant toute élection.

Si vous devez vous inscrire sur la liste électorale, vous devez vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité.

Ne laissez pas les autres choisir pour vous. Inscrivez-vous pour pouvoir voter.

## SORTIES DE TERRITOIRE

Rétablissement des autorisations de sorties de territoire pour les mineurs à compter du 17 janvier 2017.

Ces autorisations concernent les mineurs français ou étrangers quittant le territoire national non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale.

Les parents concernés doivent directement télécharger l'imprimé CERFA requis sur le site internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Cette démarche ne nécessite aucun passage en Mairie.

## OUVERTURE DE LA MAIRIE

Une permanence est tenue par le Maire : **les mercredis de 14H30 à 19H00**

ou par les Adjointes : **les mercredis de 17h30 à 19h00.**

Les permanences du secrétariat ouvertes au public ont lieu : **les mercredis de 14h00 à 19h00 et les vendredis de 09h00 à 11h30.**

Monsieur le Maire reçoit en plus, si nécessaire, sur rendez-vous.

# ***VIE AU VILLAGE***



**Noël 2024 à Lempire. Le goûter offert aux enfants.**



**Hum, miam, miam ! Les bonnes crêpes d'Yvonne.**

# *VIE AU VILLAGE*



**L'arrivée du Père-Noël. Et la distribution des cadeaux. Première pour Cassiopée.**



**Les enfants appelés par le Père-Noël.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Les cadeaux sont parfois plus grands que les enfants.**



**Des enfants qui sont toujours satisfaits du choix de leur cadeau.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Des jouets pour les petits et des cartes cadeaux pour les plus grands.**



**Même les ados reçoivent leur cadeau.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Heureusement, le Père-Noël était assis.**



**Le sourire des jeunes fait plaisir à voir.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Des enfants qui grandissent !**



**Non Anne-Sophie, toi tu es trop grande !!.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Merci aux enfants et aux parents pour leur présence.**



**Et merci aux 3 Mères-Noël pour leur investissement.  
Le Père-Noël s'en souvient encore !**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Tirage au sort pour le parrainage des arbres fruitiers.**

**Lors du goûter de Noël, un tirage au sort a eu lieu pour attribuer un arbre à chaque enfant qui n'était pas encore parrain ou marraine lors de la première vague. Chaque arbre de l'espace Robert FLAMENT sera donc sous la responsabilité d'un enfant du village, et ils grandiront ensemble.**

# VIE AU VILLAGE



**Préparation des colis de Noël par Yvonne.**



**Toujours un beau colis de produits frais et festifs, pour 30 bénéficiaires.  
Tous distribués au domicile des bénéficiaires.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**11 janvier 2025. Les vœux du Maire un samedi après-midi.  
Présence de notre conseillère départementale et de notre conseillère Régionale.**



**11 janvier 2025. Pour voir si la présence des habitants est plus importante.  
Résultat : pas vraiment !**

# ***VIE AU VILLAGE***



**11 janvier 2025. M. Le Sous-préfet, M. Le Député.**



**11 janvier 2025. Habitants et invités.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**11 janvier 2025. Monsieur le curé de notre secteur.**



**Toujours un peu d'humour dans le discours du Maire.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**11 janvier 2025. Discours de Delphine MOLET, Conseillère Départementale.**



**Discours de Yann ROJO, Conseiller Départemental .**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Discours de Maryse FAGOT, Conseillère Régionale.**



**Discours de Julien DIVE, Député de l'Aisne.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Discours de M. Le Sous-Préfet de St-Quentin, M. Anthmane ABOUBACAR.**



**Ensuite, cérémonie particulière. Un petit mot à mon intention de la part d'Yvonne, ma fidèle 1<sup>ère</sup> Adjointe.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Avant d'être « épinglé » par M. Le Sous-préfet.**



**Et félicité pour la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale, échelon Or, pour mes 35 ans au service de la population, en tant qu'élu.**

**Discours de la cérémonie des vœux du Maire de Lempire  
du Samedi 11 janvier 2025 à 16H00**

Monsieur Le Sous-préfet,  
Monsieur Le Député,  
Madame la Conseillère Départementale,  
Mesdames et messieurs les élus, chers collègues,  
Monsieur le Maire honoraire,  
Madame la Présidente du Sivom,  
Mesdames et Messieurs en vos grades fonctions et qualités,  
Chers administrés,

Je dois présenter les excuses de : M. Antoine Lefèvre, Sénateur,  
Xavier Bertrand, Président de la Région, et Marcel Leclère, Président de la CCPV.

J'ai régulièrement entendu dire que Lempire était la plus petite commune du canton, mais que le Maire faisait le plus long discours lors de la cérémonie des vœux. Du coup, cette année, je vais faire le plus court. Merci d'être venus, bonne et heureuse année 2025.

Non, je rigole ! J'ai avalé un clown !

Je vais au moins vous faire le bilan 2024 de notre belle commune, mais non sans avoir une pensée pour nos compatriotes du département de Mayotte.

Concernant l'état civil, et c'est la première fois que cela arrive, aucun décès, aucun mariage, aucune naissance.

Nous sommes déjà arrivés pratiquement à la fin de la 5e année de notre mandat, et je tiens à souligner la bonne ambiance qui se maintient dans notre équipe municipale. C'est important, voir primordial de pouvoir travailler et avancer sur nos projets en toute franchise et surtout en toute confiance. Et je remercie également le personnel communal, indispensable.

Justement concernant ces projets d'investissement, nous avons encore mené à bien 2 opérations importantes. Avec toujours les mêmes taux d'imposition depuis 20 ans et un budget voté à l'équilibre.

D'abord l'installation d'un système de vidéoprotection. Devant la recrudescence des vols ou tentatives de vol, de faits délictueux, ou de dépôts de déchets, pas nécessairement dans notre village, nous avons fait le choix d'installer des caméras de surveillance. N'oublions pas que nous sommes limitrophes avec le département de la Somme, et que cet équipement semble très intéressant pour la gendarmerie, au vu de notre situation.

De plus, ne nous voilons pas la face, j'ai l'habitude de profiter des propositions de subventions des différents financeurs. Ainsi j'ai obtenu pratiquement 78% de subventions, en tenant compte des modifications imposées par le constat lors du test initial. Il y avait un manque flagrant de la couverture attendue en rapport à nos doléances. Heureusement l'entreprise fournisseur, Leclère Service, a réellement bien réagi commercialement, pour notre satisfaction. Aussi, pour un montant total de 18400€ hors taxes, nous avons reçu 9191€ de la DETR de l'état, et 5011€ de la Région des Hauts de-France. Cet équipement nous a déjà servi à plusieurs reprises confirmant son utilité.

Un autre projet vient d'être terminé. La création d'un parking paysager et accessible aux personnes à mobilité réduite pour le cimetière protestant. J'en connais qui critiquent notre choix. Permettez-moi un petit rappel. Ce terrain était une friche, dont certains indéclicats se servaient régulièrement comme d'une décharge. Et c'était toujours les élus qui se chargeaient du nettoyage. Pour couper court à ces situations, j'ai proposé l'achat du terrain aux propriétaires pour l'euro symbolique. Proposition acceptée et formalités rédigées par les services de l'ADICA, que je remercie. Être propriétaire du terrain, c'est bien, mais sûrement pas pour le laisser en état.

Décision a donc été prise de le transformer en parking pour un accès facilité à ce cimetière. Mais considérant la superficie totale, nous envisageons aussi d'en utiliser une partie pour stocker les matériaux nécessaires à l'entretien des chemins ruraux, mais aussi éventuellement des déchets verts qui pourraient être broyés sur place par les services de la communauté de communes, action en voie de réflexion.

Et pour compléter les multiservices de cet espace, nous avons prévu une volonté paysagère avec la plantation de 10 nouveaux arbres fruitiers. À l'identique des 10 premiers arbres plantés en 2021, nous allons faire parrainer chacun d'entre eux par un enfant du village. Le tirage au sort a déjà été réalisé, les étiquettes et les diplômes sont à venir. Conclusion, comment transformer une friche en plateau multiservices, alliant l'accès aux personnes à mobilité réduite et le développement durable. Pour ces travaux d'un montant hors taxes de 17326€, réalisés par la Sté STEEMPUT, nous allons percevoir 50% de DETR soit 8663€ et 20% d'API, soit 3465€.

Voilà donc 2 beaux projets de plus aboutis pour le bien de notre population.

De quoi 2025 sera-t-elle faite ?

Peut-être de nouvelles élections législatives, puisque pour certains députés, actuellement élus, heureusement, pas le nôtre, les intérêts personnels et la déchéance de la France semblent être leur cheval de bataille. Personnellement ça me dégoûte. La politique de caniveau ne les fait pas grandir et surtout ne rend pas service à notre Nation. Je préfère ne pas épiloguer sur ce sujet qui m'énerve à outrance, mais quand je vois ce que l'ensemble des Maires, dont je fais partie, met en place pour aider leurs administrés, ces Maires qui sont de véritables couteaux suisses : des actions, des projets, des investissements, des aides, des soutiens, du fonctionnement, de l'éducation, des animations, de l'état civil, et que sais-je encore, et qu'à côté de cela des élus nationaux n'ont même pas un soupçon, un échantillon d'empathie et de compétence !!!

Comment en sommes-nous arrivés là ? Je ferme la parenthèse.

Par contre, Lempiroises et Lempirois, je ne cesse de le répéter : pour voter il faut être inscrit sur la liste électorale et il y en a encore qui n'ont pas fait cette simple démarche. 2025, localement, débutera par un recensement de la population. Utile à des fins statistiques nationales, mais aussi indispensable à notre échelle, pour nos dotations et nos participations financières à certains syndicats, dont la base de nos cotisations est calculée sur le nombre d'habitants. Ce recensement, auquel les réponses sont obligatoires, sera effectué à compter du 18 janvier par notre secrétaire Kathy.

Réservez lui votre meilleur accueil.

En janvier également, est prévue une opération de plantation de haies, en complément des 625 mètres déjà mis en place en 2021, et en collaboration avec la Fédération Départementale de chasse, nous allons repiquer une centaine de pieds de variétés différentes. Notre souhait est de faire intervenir, une fois de plus, nos enfants. Quelques cadeaux et diplômes seront remis aux intervenants.

Depuis plus d'un an maintenant, nous avons entamé une démarche appelée procédure de reprise des concessions des cimetières qui sont dangereuses ou non entretenues. Nous arrivons au terme de cette action. 17 caveaux ou emplacements vont être nettoyés et repris.

Un ossuaire sera réalisé, ainsi qu'un caveau d'attente.

Concernant cette démarche je remercie Monsieur Marc Dossin qui nous a aidé professionnellement, ainsi que l'ensemble des membres de la commission cimetières. Plusieurs réunions et constats ont été nécessaires. Une fois les démarches administratives complètement abouties, c'est l'entreprise des pompes funèbres Sanguinette qui œuvrera sur le terrain. Le montant de cette intervention s'élève à 16790€ hors taxes, et la subvention DETR obtenue est de 9235€. C'est la seule subvention possible sur ce genre d'action.

Il est vrai que depuis mon premier mandat commencé en 2001, je parle de cette mise en conformité de nos cimetières et c'est vraiment une satisfaction personnelle de voir aboutir ce projet indispensable à la dignité et au respect de nos aïeux.

Nous envisageons également la création d'une aire de retournement des bus scolaires. En effet, les manœuvres actuelles sont difficiles et dangereuses et je ne veux pas prendre le risque de voir disparaître notre arrêt de bus à cause de cela. Aussi, un premier projet avait été envisagé, il est mort dans l'œuf. Le second semble être le bon. C'est bien parti, mais que l'accouchement est difficile. Nous avons l'accord du vendeur, de l'exploitante, du département, dont les services se sont déplacés à plusieurs reprises. La difficulté c'est la conception, l'étude, le chiffrage, d'où découlent nos dossiers de demandes de subventions. La division cadastrale avant l'achat est en cours. Et à ce jour, j'ai reçu une estimation d'une entreprise locale, qui nous permet d'inscrire notre projet. Projet estimé à environ 60.000 € HT. Le montant prévisible n'est pas négligeable, mais il en va de la sécurité des transports, de la pérennité du service et de l'avenir de nos enfants. Aussi je compte sur Monsieur le Sous-préfet et Monsieur le Président de la Région, éventuellement sur le département, pour nous accorder des taux de subventions qui nous permettront la réalisation de cette plateforme, sans risque financier pour notre petite commune.

Un autre sujet, celui des éoliennes. Voilà plus de 10 ans qu'un projet de la commune voisine de la Somme a pointé. Vous savez ma position, et celle du Conseil municipal : nous ne sommes pas les instigateurs de ce projet, mais nous ne voulons pas être les dindons de la farce, avec des machines à la limite de notre territoire, sans en avoir de retombées financières, puisque c'est la volonté prioritaire des communes, loin derrière le choix du développement durable. D'où quelques négociations. Aujourd'hui l'autorisation d'implantation a été accordée, les baux et conventions sont signés. Les travaux démarrent en 2025 pour une mise en service sans doute début 2026. Huit machines en tout, dont 2 sur le territoire de Lempire. Je précise sur des terres agricoles privées. Par contre les 2 armoires électriques de répartition ont été positionnées sur des parcelles communales. La société promoteur a fait une projection des revenus fiscaux envisagés pour la commune. Ils s'élèveraient à environ 15000€ par an. C'est mieux que rien, puisque, de toute façon, avec ou sans nous, le projet aurait abouti, mais différemment.

Comme chaque année, je tiens à remercier ceux qui nous accompagnent par leurs services ou présence :

Le Sivom du Catelet qui se concentre sur nos personnes en situation délicate. J'admire l'empathie, la patience, le courage du personnel de ce syndicat.

Les services d'incendie et de secours et de la gendarmerie, tout en précisant que moins nous voyons les premiers mieux c'est, et plus nous voyons les seconds, tant mieux.

Les services de la trésorerie, et en particulier notre conseiller local, M. Florent Lansiaux qui répond toujours présent à nos sollicitations.

Les services de l'État avec qui nous avons de très bonnes relations et, qui plus est, se trouvent être l'un de nos principaux financeurs, d'autant que nos projets sont justifiés. Je n'oublie pas non plus les autres financeurs que sont la Région et le Département.

Merci d'être présents.

Un point spécial pour notre communauté de communes. Bien entendu, en ma qualité de Vice-président en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, je ne peux que mettre en avant tout ce qui est réalisé sur cette compétence. Les crèches, dont la 3ème va sortir de terre en 2025 au Catelet, les accueils de loisirs d'été, pendant lesquels nous accueillons plusieurs centaines d'enfants pendant 6 semaines. Un souhait supplémentaire, pouvoir organiser les ALSH petites vacances. Je sais que les moyens financiers nous limitent pour l'instant. Avec l'Adobus, un outil unique en France. C'est un foyer rural itinérant qui propose de multiples sujets d'animations et de projets sur des thèmes d'actualité :

le harcèlement, les addictions, les réseaux sociaux, les écrans. Mon équipe d'animateurs permanents est force de proposition, et je pense que cet outil n'est pas sollicité à sa juste valeur par notre jeunesse âgée de 8 à 17 ans. Il nous reste donc encore du travail.

Parmi les multiples compétences assurées par la CCPV, je veux citer en particulier France Services, qui malheureusement n'intervient plus dans notre commune faute de fréquentation.

Mention particulière à notre député et nos sénateurs qui sont nos représentants à Paris. Et nous ne pouvons compter que sur eux pour rappeler en haut lieu combien la ruralité souffre. Elle souffre d'un manque de reconnaissance, de moyens, de transports, de services, de médecins. On nous empêche même aujourd'hui d'étendre nos constructions et d'évoluer avec la « Loi Climat et résilience »

J'ai envie de dire à tous ces conseillers et collaborateurs parisiens, pour qui la ruralité ne devrait plus exister, foutez nous la paix, sortez de vos bureaux dorés et du luxe et venez prendre des bains de boue, cela vous fera le plus grand bien.

Les économies du budget de l'état ne sont pas à faire sur le dos des communes. Elles sont dans les mains de ceux qui nous les imposent. Où sont les grands hommes politiques qui faisaient de notre pays un modèle de démocratie, de liberté, de vivre ensemble. Quel espoir avons-nous ?

Jacques Chirac disait : quand le peuple perd l'espoir, sa colère finit toujours par s'exprimer.

Puissent la raison et l'amour de notre pays redevenir la priorité.

Une dernière citation, mais doit-on en rire ?

Le pouvoir aujourd'hui, c'est un dinosaure,  
un tout petit cerveau pour un corps très grand,  
un tout petit cerveau qui prétend diriger tout le reste.

Son auteur ? François Bayrou.

Bonne et heureuse année à toutes et tous.

Meilleurs vœux pour cette année 2025, et surtout une bonne santé.

# ***VIE AU VILLAGE***



**11 février 2025. Plantation de haies avec les enfants.**



**11 février 2025. Les enfants peuvent être fiers de cette action.**

# VIE AU VILLAGE



11 février 2025. Remise des diplômes.



11 février 2025. Chacun le sien.

# VIE AU VILLAGE



11 février 2025. Bel alignement d'arbustes.



11 février 2025. Après les plantations, une collation et des cadeaux.

# ***VIE AU VILLAGE***



**9 mars 2025. Organisation de la première randonnée à Lempire, avec la SACOPA.**



**Une belle participation à cette première randonnée, organisée en collaboration avec l'association SACOPA.**

**L'idée de créer un groupe de randonneurs à Lempire a été évoquée. Nous pourrions effectivement inscrire les volontaires à cette activité, pour, par exemple marcher tous ensemble 1 fois par mois, sans participation financière, sans contrainte, juste pour le plaisir de faire un peu de sport et de se rencontrer.**

**Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en Mairie. L'organisation serait confiée à Graziella LEGRAND, 1 Chemin de la Pauvrelle. Faites-vous connaître rapidement.**

# VIE AU VILLAGE



**15 mars 2025. Opération nettoyage des Hauts de France.**

**Comme chaque année, l'opération de nettoyage des Hauts de France a été réalisée à Lempire. La société de chasse s'est chargée de l'inscription officielle, ainsi, des sacs poubelle et des gants sont fournis aux participants. Participants d'ailleurs qui se trouvent être toujours les mêmes, adhérents pour la plupart de la société de chasse, ou pas. Cette année, un point de satisfaction, la quantité de déchets est moindre, même s'il en reste toujours un peu, et en particulier le long de la route départementale, entre Lempire et Vendhuile. Le Département a d'ailleurs lancer une information pour dire STOP aux routes poubelles, qui coûtent plusieurs millions d'euros, inutilement dépensés, pour les opérations de ramassage par les agents. C'est effectivement regrettable de constater, en permanence, que des gens préfèrent jeter dans la nature, plutôt que dans des poubelles.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Bienvenue à la petite Iris CLEMENT. Née le 10 Mars 2025.**

**2<sup>ème</sup> enfant, après Rose, de Julien et Madison CLEMENT.**

**Une carte cadeau d'un montant de 40 €, leur a été remise en mairie récemment.  
Félicitations aux parents. Bonne santé à cette petite fille qui fait le bonheur du foyer,  
et qui est adorée par sa grande sœur.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Pâques 2025. Chasse aux œufs et distribution des chocolats confectionnés par la Varennoise, à tous les enfants invités et présents jusqu'à 12 ans.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**Cette année, recherche d'œufs en plastique. Et échange ensuite contre les vrais chocolats.**



**20 avril 2025.**

**Une belle participation et des parents présents.**

# ***VIE AU VILLAGE***



**8 Mai 2025. Cérémonie devant la stèle.**



**23 Mai, AG de l'association ACPGCATM, en Mairie de Lempire.**

# VIE AU VILLAGE



**12 Juillet 2025. Remise d'une carte cadeau de 20 € à Charlène pour l'obtention de son Brevet des Collèges en 2024.**



**Remise d'une carte cadeau à Lucas et Ruben, pour leur entrée en 6<sup>ème</sup>.  
Manquait Juliette, qui a sans doute préféré ne pas recevoir le cadeau prévu par le Conseil Municipal, à titre d'encouragement à la réussite de leurs études, à l'ensemble des enfants du village, à chaque obtention d'un examen, et l'entrée en 6<sup>ème</sup>.**

# ***TRAVAUX.***



**Février 2025. Terrain à l'origine.**



**Février 2025. Une belle brousse.**

# TRAVAUX



**Terrain nettoyé, dessouché, planté d'arbres fruitiers, et compacté.**

**Ce terrain, d'une superficie d'environ 600 mètres carrés, était à l'origine une friche, qui voyait régulièrement des dépôts de déchets, que les élus se chargeaient d'enlever systématiquement. Las de cette situation récurrente, le Maire a sollicité les propriétaires pour accepter une cession à l'euro symbolique. Ces propriétaires, la famille Flament a accepté cette proposition. Le terrain a donc été défriché, remblayé, compacté à destination du parking du cimetière protestant. Afin de maintenir un espace naturel une dizaine d'arbres fruitiers ont été plantés. Ils seront parrainés par les enfants non encore parrains sur l'opération précédente de 2021.**

**Afin de remercier la famille Flament, le conseil municipal, sur proposition du Maire, a délibéré afin de nommer cet endroit « Espace Robert FLAMENT », comme le souhaitait également la famille. Robert ayant été, de plus, conseiller municipal de 1959 à 2001.**

**Un panneau a été confectionné, et apposé. Nous verrons cela dans notre prochaine gazette. Des panneaux d'interdiction aux poids-lourds et d'interdiction de déposer des déchets ont également été posés. Espérons que cet endroit sera respecté.**

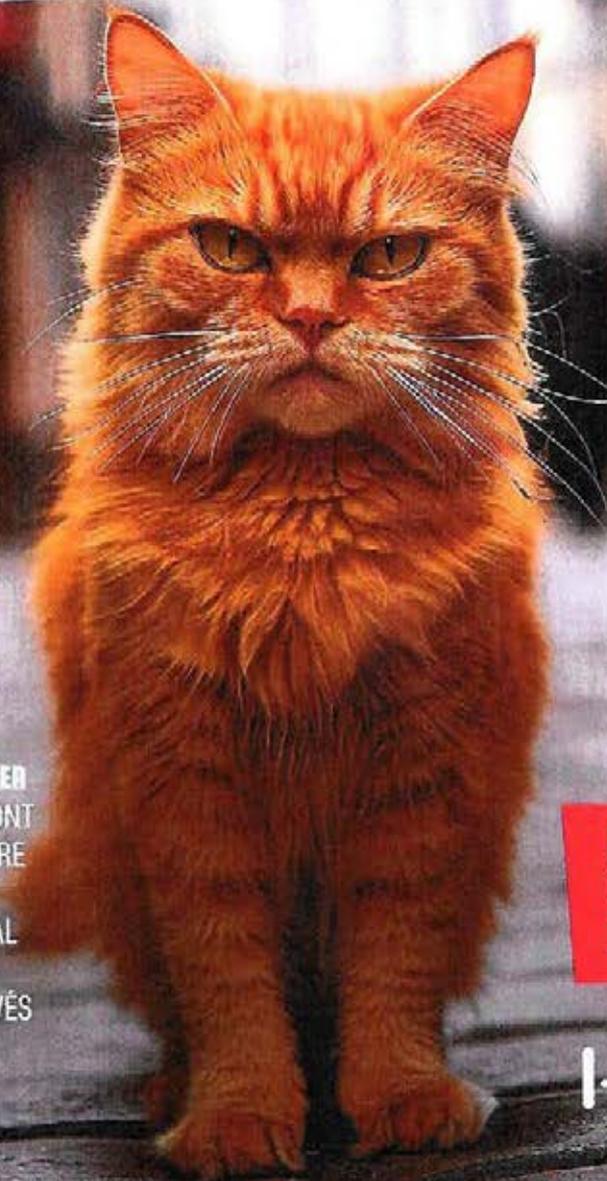
DU 16 AU 22 JUIN



SEMAINE NATIONALE DE  
L'IDENTIFICATION

# TU M'AIMES TU ME PUCES !

**PUCEZ. IDENTIFIEZ. PROTÉGEZ.**



**SI LES CHATS POUVAIENT PARLER**  
ILS VOUS DIRAIENT QU'ILS SONT  
ENCORE 1 SUR 2 À NE PAS ÊTRE  
IDENTIFIÉS ET ENREGISTRÉS  
AUPRÈS DU FICHER NATIONAL  
I-CAD, 1 SUR 2 À RISQUER  
DE NE JAMAIS ÊTRE RETROUVÉS  
S'ILS SONT PERDUS.  
**VOUS AIMEZ VOTRE CHAT ?  
FAITES-LE IDENTIFIER !**



**FLASHEZ-MOI  
POUR PLUS  
D'INFO !**

**I-cad**





OPÉRATION PROGRAMMÉE  
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT  
de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois



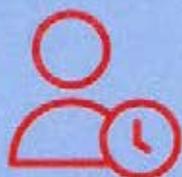
Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois

# DES AIDES POUR FINANCER VOS TRAVAUX \*

AVEC NOTRE OPÉRATEUR :

**CITĒMĒTRIE**

PERMANENCES ET DÉMARCHES GRATUITES



SUR RENDEZ-VOUS (à Bellicourt ou Saint-Quentin)  
EN CONTACTANT : 03.65.89.04.46  
OU OPAH.VERMANDOIS@CITEMETRIE.FR



EXEMPLES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS :

RÉHABILITER  
UN LOGEMENT DÉGRADÉ

AMÉLIORER  
LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

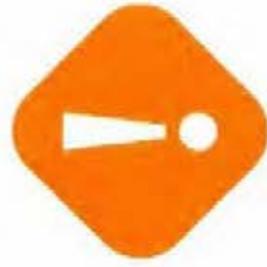
ADAPTER UN LOGEMENT AU HANDICAP  
OU LA PERTE D'AUTONOMIE



\* sous conditions financières et techniques

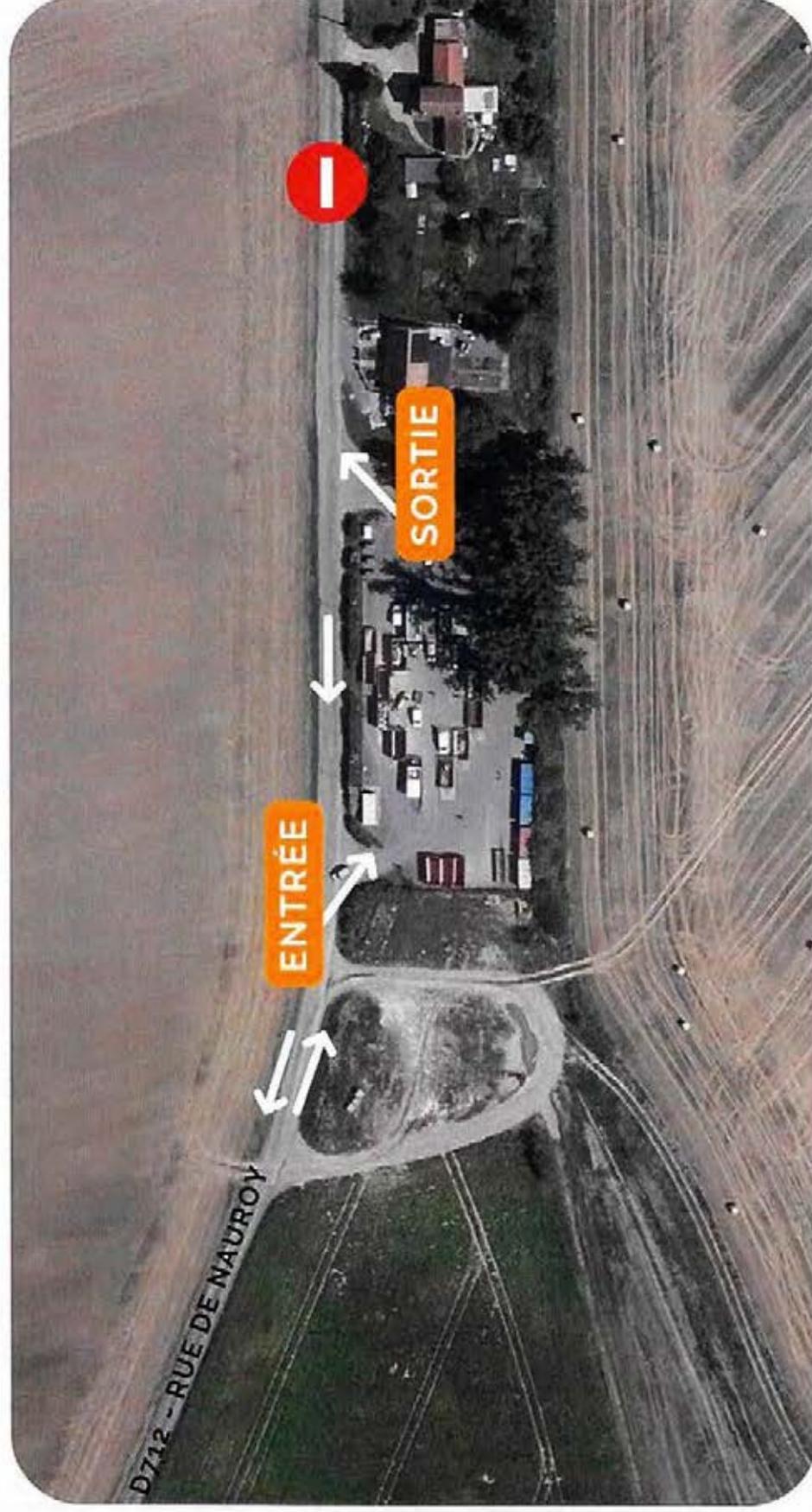


# DÉCHÈTERIE DE JONCOURT



## INVERSION DU SENS DE CIRCULATION ENTRÉE/SORTIE

DU 15 JUILLET AU 15 SEPTEMBRE 2025



Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois

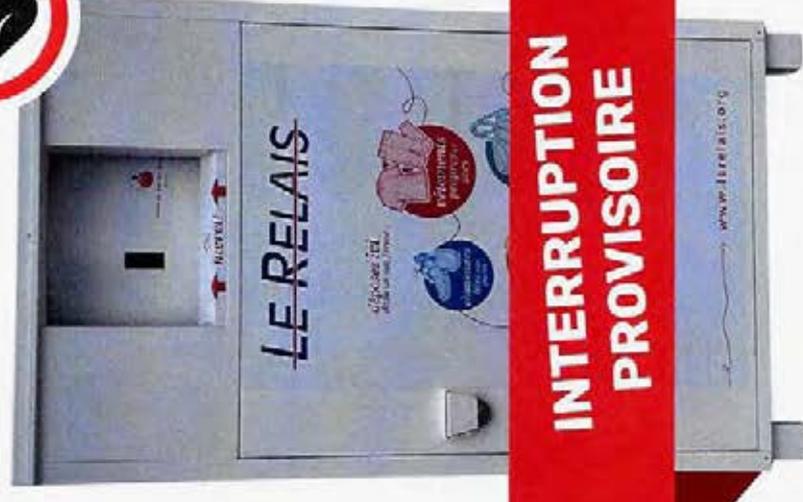


Communauté de Communes  
du Pays du Vermandois

# L'ORGANISME "LE RELAIS" SUSPEND LE VIDAGE DES BORNES "TEXTILES-LINGES-CHAUSSURES"

**Ne pas déposer de sacs  
au pied des bornes**

**Conserver vos textiles  
chez vous en attendant  
une reprise de la collecte**



**Adoptons les bons gestes pour le textile :**

- La réparation
- Le réemploi
- Le don aux proches ou associations locales
- La vente

## GUIDE DE MISE EN PLACE DES PIEGES



### MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- 1 bouteille en plastique
- 1 perceuse
- Bière, vin blanc et sirop (de grenadine ou de cassis)

Trous de 6 mm pour permettre aux autres insectes de s'échapper.

- Étape 1** Créez un appât à base d'1,5 cm de bière brune ; 1,5 cm de sirop de fruits rouges ; 3 cm de vin blanc sec (répulsif impératif pour éviter de piéger les abeilles), insérez le au fond de la bouteille.
- Étape 2** Percez des trous de 6 mm autour de la bouteille pour permettre aux autres insectes de s'échapper.
- Étape 3** Installez le bouchon sur le goulot de la bouteille et mettez votre piège en place.

## POUR STOPPER SA PROLIFÉRATION



### Le Frelon asiatique *Vespa velutina*

Si vous découvrez un nid, ne cherchez pas à le détruire vous-même. Cela peut être dangereux. Son venin est puissant et peut être mortel.



## COMMENT LE RECONNAÎTRE

Le thorax est entièrement brun noir

Un seul segment jaune orangé sur l'abdomen

Les pattes jaunes à leur extrémité



Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Le thorax est bleu rougeâtre

Des bandes jaunes sur l'abdomen



Frelon commun (jusqu'à 4 cm)

Nom commun: Frelon asiatique

Taille: environ 3 cm

Origine: Chine

Particularité: pattes jaunes

Cycle de reproduction: 13000 individus par nid et en octobre environ 500 femelles sexuées pour la reproduction l'année suivante.

Localisation: En France depuis 2004 et couvrant actuellement l'ensemble du territoire

## COMMENT LE SIGNALER

1. Contactez un des apiculteurs « Diagnostiqueur frelon asiatique » (liste disponible sur [www.abeille-aisne.fr](http://www.abeille-aisne.fr)).
2. L'apiculteur vient constater qu'il s'agit bien d'un essaim de frelons asiatiques et il informe le SDIS02 qui intervient gratuitement.



# Pendant les fortes chaleurs

## Protégez-vous



**RESTEZ AU FRAIS**  
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



**BUVEZ DE L'EAU**  
sans attendre d'avoir soif



**Mouillez-vous  
le corps**



**Fermez les volets  
et fenêtres**



**Privilégiez  
les activités douces**



**Mangez frais  
et équilibré**



**Évitez  
l'alcool**



**Prenez des nouvelles  
des plus fragiles**

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66\*** (appel gratuit)  
meteo.fr - #canicule

\*Canicule officielle au 20/08/2023, appel et service gratuits.  
Demandez également au 112 les conseils de votre maire.

AEP DE LEMPIRE

LAON, le 24 juin 2025

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE DE LEMPIRE  
MAIRIE  
02420 LEMPIRE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Type	Code	Nom	Prélevé le :
Prélèvement	00204714		vendredi 20 juin 2025 à 12h05
Unité de gestion	0349	AEP DE LEMPIRE	par : 2LD
Installation	UDI 001658	LEMPIRE	Type visite : D1
Point de surveillance	P 0000002279	CENTRE COMMUNE	Commune : LEMPIRE
Localisation exacte	MAIRIE MITIGEUR SANITAIRES		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	19 °C				25,00
Température de mesure du pH	18,5 °C				
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	7 unité pH			6,50	9,00
<b>MINERALISATION</b>					
Conductivité à 25°C	710 µS/cm			200,00	1 100,00
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>					
Chlore libre	0,06 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				
Chlore total	0,08 mg(Cl <sub>2</sub> )/L				

**Analyse laboratoire**

Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE

Type de l'analyse : d1\_2

Code SISE de l'analyse : 00205820

Référence laboratoire : H\_CS25.5925.1

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Aspect (qualitatif)	0 Qualit.				
Coloration	<5 mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0 Qualit.				
Odeur (qualitatif)	0 Qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,30 NFU				2,00
<b>PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES</b>					
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,050 mg/L				0,10
Nitrates (en NO <sub>3</sub> )	39,6 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO <sub>2</sub> )	<0,010 mg/L		0,50		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	10 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	2 n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)		0		

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00204714)**

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

  
MAGALI SINGOLET

# *Histoire locale*

## **1858, Découverte d'un cimetière Mérovingien à Vendhuile**

VENDHUILE, village important du canton du Catelet, remonte à une haute antiquité. Son nom, dans les anciens titres Vinchelium ou Vendeville, semblerait indiquer qu'il doit son origine aux Vendales qui, séduits par la beauté des lieux, se seraient établis sur ce point des rives de l'Escaut, non loin de sa source, située au Mont-Saint-Martin, à deux kilomètres de distance. Cette bourgade, assise dans une belle vallée, est placée sur la rive gauche de l'Escaut. L'église, placée avec quelques maisons sur un plateau plus élevé, découvre au loin son élégant clocher ; cette enceinte déterminée par des rues et qui domine le village paraîtrait avoir été anciennement un poste militaire fortifié destiné à commander le passage de l'Escaut. La carrière dans laquelle ont été trouvées des sépultures, est ouverte, à droite de l'Escaut, au nord du village, sur un plateau incliné borné par quatre chemins : le chemin de la Terrière ; le chemin des Morts ; le chemin du Câtelet et une des rues de Vendhuile. Ce canton est appelé dans le pays, le Champ à Luziaux (expression picarde qui veut dire le Champ à Cercueils). Comme les cimetières romains, il est placé sur le versant des eaux, à portée de plusieurs voies publiques.

Les tombes découvertes en 1858 sont en pierres, qu'on y rencontre en grand nombre, sont en général rangées en lignes parallèles, à une distance d'environ 50 centimètres l'une de l'autre. Les pieds sont tournés dans la direction du Nord-Est et la tête vers le Sud-Ouest. Quelques tombes, d'un seul morceau, sont creusées dans un bloc de pierre calcaire qui provient des carrières des environs de Noyon, distantes de 60 kilomètres de Vendhuile ; ces tombes ont la forme d'une baignoire, mais le plus grand nombre est fabriqué avec des morceaux de pierres dures de la carrière même, légèrement équarris et disposés en cercueils. La forme est tantôt d'un parallélogramme rectangle, tantôt plus rétrécie aux pieds qu'à la tête. La dimension intérieure est le plus souvent de 1,80 mètre de longueur sur 50 ou 45 centimètre de largeur et de 35 à 45 centimètre de profondeur.

Ces tombes sont recouvertes par des dalles de la carrière même, plus épaisses que celles des parois et le plus souvent en trois morceaux. On a trouvé dans le même cimetière des fosses communes appelées par les ouvriers saloirs. Ces fosses presque circulaires, d'un diamètre de 4 mètres, offrent cette particularité que les cadavres ont été placés à peu près en rayon, c'est-à-dire, la tête contre les bords du trou et les pieds au centre. Ces fosses communes contiennent de vingt à vingt-quatre têtes. Quand on lève le couvercle d'une tombe, on trouve l'intérieur de la tombe rempli d'une terre assez fine qui s'y est introduite et s'est mélangée aux ossements humains assez bien conservés.

Les squelettes n'y sont pas toujours entiers, on voit que beaucoup de sépultures ont été fouillées. On trouve assez fréquemment dans le même tombeau les ossements de deux individus. Quelque fois les os d'un enfant se trouvent mêlés à ceux d'une personne dans la force de l'âge. Les cadavres ne sont pas tous placés horizontalement dans la fosse ; on en rencontre quelquefois qui ont la tête sur les genoux, ce qui semblerait indiquer que le corps a été inhumé ployé ou assis.

La plus grande partie des individus a été inhumée avec leur équipement, armes et vêtements de guerre. Pour donner une idée plus complète et véritablement comparative de la sépulture des premiers Francs, prenons l'exemple d'un guerrier mérovingien trouvé en 1846, à Selzen, près de Mayence. On trouvera dans la représentation du Franc de Selzen, la description de ce que l'on rencontre dans la plupart des sépultures de Vendhuile. Ce vieux Ripuaire porte l'épée dans la main gauche ; un poignard et un couteau sont à sa ceinture; à côté de l'énorme agrafe de son ceinturon et une trousse contenant tout le mobilier de son ancienne parure. Ici la lance est placée aux pieds, contrairement à ce qui s'observe à Vendhuile ; enfin les vases que nous trouvons ne sont pas de la même forme. On verra plus loin la forme des vases trouvés. Les armes les plus communes sont les grands couteaux ou scramasax dont un seul côté est tranchant, c'est le côté de la lame ; le dos, arrondi, est plus épais ; quelques-uns portent un filet creux dans toute la longueur de la lame ; leur caractère est de tenir, par la taille, le milieu entre le couteau et l'épée. Ils portent de 40 à 45 centimètres de longueur, y compris la soie. Les épées sont rares ; la seule qu'on a trouvée est courte, droite, à deux côtés tranchants ; la lame est plate et fine ; elle se termine en pointe ; sa longueur est de 80 centimètres, y compris la poignée. La ceinture est à Vendhuile, comme ailleurs, la mine la plus fertile en armes, en ornements; nous y recueillons des couteaux, des poignards nombreux, de dimensions et de formes différentes.

Les lances sont placées sur le côté du corps, la pointe vers la tête ; leur longueur accuse fortement la forme effilée de la lance mérovingienne la framée ; elles portent jusqu'à 65 centimètres de longueur y compris la douille. Deux clefs en fer, une petite de 6 centimètres de longueur, une autre recourbée de 12 centimètres. Des fers de flèches, de différentes formes, mais effilées. Quelques haches ont été trouvées placées sur le tibia, petites, unies et un peu courbées, à lame plus large et plus étendue , c'est la hache militaire des Francs, appelée francisque. Des boucles et plaques de ceintures, soit en bronze, soit en fer damasquiné avec de gros clous en bronze ; beaucoup d'agrafes de ceinturons sont en fer oxydé. Ces boucles sont en général très fortes et très lourdes. Quelques broches ou fibules, en bronze, en fer, placées sur la poitrine. Des grains et verroteries perforés, en faïence, rayée bleu, noir, jaune ou blanc et ayant dû faire partie de colliers.

Des anneaux en fer, ronds et grossiers, de différents diamètres. Dans toutes les sépultures non fouillées et même dans les saloirs, on rencontre un vase placé le plus souvent aux pieds, entre les jambes, quelque fois de petites urnes en verre bleu ou blanc sont placées près de la tête. Parmi ces vases, la couleur dominante est la couleur noire ; il y en a moins de couleur grise ou jaune ; les noirs sont d'une pâte assez fine et de formes variées, plus réguliers que les autres ; les gris sont plus épais, plus lourds et d'une forme moins distinguée, et, par la forme, semblent appartenir à l'époque franque. On a trouvé assez rarement des monnaies. Cependant, on nous a signalé deux monnaies trouvées. La première qui paraît gauloise, porte sur l'avvers une tête casquée sans légende et au revers un cheval galopant. La seconde est un petit bronze à l'effigie de Constant, troisième fils de Constantin 333. Elle représente au revers deux victoires avec cette légende : f VICTORIA D. D. AUG. Q. N. N. L'absence de toute incinération d'armilles, l'inhumation habillée, la présence de lances, de haches, des scramasaxes, de couteaux, leurs formes, les colliers de perles, de verre ou de pâte de verre, les énormes plaques de ceinturons en fer damasquiné, la forme rude des vases de terre grise ou noire, dont quelques-uns noircis par la fumée, tous ces indices que les savants ont rencontrés dans les cimetières francs mérovingiens d'Eslettes, de Londinières, de Parfondeval, de Lucy, d'Envermeu, de Douvrend, concordent à nous démontrer que le cimetière de Vendhuile est un cimetière franc mérovingien.

Nous pourrions imaginer, soufflant sur la froide poussière du cimetière franc de Vendhuile pour ranimer les arides ossements de ces rudes envahisseurs de la Gaule romaine. Vous verriez alors sortir de leurs fosses et se dresser devant vous ces vieux Francs couverts de tissus grossiers, nourrissant sur leurs joues une longue barbe qu'ils coupaient avec des ciseaux de fer ou qu'ils épilaient avec des pinces de bronze, se ceignant chaque jour de ceinturons de peau, de cuir ou de tissus, ornés de clous de cuivre à tête dorée ou étamée et garnis de plaques argentées ou damasquinées, » attachant à leurs ceintures un couteau de fer qu'ils ne quittaient jamais, bouclant au côté gauche une épée tranchante, l'emblème du commandement, ou un sabre aigu, l'attribut de la vie militaire ; brandissant la lance, cette arme de la jeunesse, puis l'échangeant plus tard pour une dure francisque qu'ils accrochaient d'une main à leurs robustes épaules, tandis que de l'autre ils veillaient sur la garde de leur épée, ou se protégeaient d'un large bouclier de bois armaturé de fer.

● Source : Bulletin de la société académique de Laon 1858, tome IX

# *AU JARDIN*

## **Comment repiquer ses semis ?**

Vous vous êtes lancés dans la production de plantes à partir de semis sous abri. Parfait ! Voilà une manière économique de les multiplier et d'en obtenir un grand nombre pour les partager avec d'autres jardiniers passionnés. Mais voilà, une fois les plantules sorties, la question se pose : doit-on les repiquer et si oui comment ?

### **Pourquoi repiquer les plantules issues de semis ?**

**Le semis est effectué dans un mélange léger pour assurer la levée**, cependant il ne contient pas assez de nutriments pour optimiser la croissance des plantes, elles doivent être repiquées pour cette raison mais aussi pour éviter la concurrence des plantes semées à côté surtout si le semis est serré.

#### **L'importance de reconnaître les cotylédons**

Les plantules issues de semis n'appartiennent pas toutes à la même famille botanique. Parmi les angiospermes (plantes qui produisent des graines) il existe deux possibilités : **les plantes monocotylédones** (un seul cotylédon) et **les dicotylédones** (au moins deux cotylédons).

Cet organe embryonnaire ressemble à des feuilles, il est présent dans la graine avant sa germination et contient des réserves en énergie. Lorsqu'il en émerge, **il sert à assurer la photosynthèse** et libère ses réserves pour la croissance de la plante. Les cotylédons souvent vert pâle et arrondis ne ressemblent pas aux vraies feuilles mais le jardinier novice peut se tromper c'est pourquoi il faut toujours **attendre l'apparition de vraies feuilles en plus des cotylédons avant d'envisager un repiquage des plantules**, les plantes seront plus à-même de supporter une transplantation.

### **Quand repiquer les plantules ?**

Attendez que les plantules aient **au moins quatre vraies feuilles** pour les repiquer si elles ne sont pas trop serrées dans leur terrine.

Un repiquage à deux vraies feuilles peut être effectué mais seulement si le semis est trop dense et que les plantules sont en souffrance.

## Comment repiquer les plantules ?

Arrosez les plantules avant de procéder à l'opération pour la faciliter.

Préparez votre matériel à l'avance afin que les plantules restent le moins de temps possible les racines à l'air. Vous aurez besoin de pots individuels, de bon terreau, d'une fourchette et d'un bâtonnet.

Si vous faites croître ces plantes en vue de les installer en pleine terre, **préférez des pots biodégradables**, vous éviterez ainsi à vos plantes une nouvelle transplantation. Il suffira de les planter avec leur pot au jardin. Sinon des godets classiques feront l'affaire. Attention, les pots biodégradables retiennent moins bien l'eau d'arrosage qui s'évapore plus vite, il faudra être vigilant sur ce point.

Remplissez vos pot de terreau d'excellente qualité contenant **un engrais à libération lente**.

Tassez bien, rajoutez du terreau si nécessaire.

Si vous avez semé en terrine soulevez délicatement la terre sur le pourtour des plantules avec les dents de la fourchette. Si vous avez semé en pot plusieurs graines, déposez délicatement en tapotant les bords du pot.

Gardez uniquement les plantules les plus fortes. Démêlez délicatement les racines sans les abîmer.

Creusez un trou au centre de chaque pot individuel et installez-y une plantule.

Rebouchez, tassez et arrosez.

Placez dans une **zone lumineuse sans soleil direct** et pensez à **arroser très régulièrement** pour assurer la reprise.



# LES FEMMES ET LES FILLES DU VERMANDOIS

---

## APPRÉCIATIONS

### PAR UN VOLONTAIRE GIRONDIN DE 1792

Extrait du « Journal du citoyen Eyquard de Branne (Gironde), Sergent au 1<sup>er</sup> bataillon de la Gironde.

Le bataillon formé le 18 septembre 1791 à Libourne était composé de 9 compagnies formant environ 800 hommes, tous de l'arrondissement.

---

#### Départ de Bordeaux le 26 mai 1792

#### Arrivée à Saint-Quentin, le 30 juin 1792

Saint-Quentin est une ville forte ville de guerre. Elle a de très beaux et nobles remparts avec de jolies promenades autour, une belle place en carré long avec un puits de 16 pieds de large au milieu, un « beau horloge » à double caulain, une superbe église très riche et très bien escultée, un clocher d'une hauteur prodigieuse où il y a un gardien pour reconnaître l'ennemi. Il y a une rivière très petite la Somme. Les femmes et les filles y sont affables, bien amusantes et aiment à riboter.

#### Le 1<sup>er</sup> juillet 1792 de Saint-Quentin à La Fère

La Fère, petite ville très fortifiée avec une très belle place, de jolies casernes, un superbe arsenal, une poudrière, un moulin à eau pour refendre le bois, si gros qu'il puisse être.

L'endroit est très amusant, les filles y sont jolies, aiment à s'amuser, surtout à la danse, aiment beaucoup les soldats et les préfèrent aux habitants. Elles ont aussi un très joli costume et très élégant.

Pour les assemblées de paroisse qu'ils appellent Carmesse, ils font des fêtes qui durent deux à trois jours, à danser et à riboter.

Les vivres y sont bon marché : un canard 10 à 12 sous, une paire de pigeons 9 sous, les légumes pour rien, les fruits de même.

On nous a donné le pan de munition, nous l'avons refusé, vu la mauvaise qualité et le bon marché du blanc que les boulangers faisaient.

Nous avons passé là huit jours de garnison bien agréablement et nous sommes partis le 9 pour nous rendre à Douay mais non pas sans regret des habitants qui auraient voulu nous garder encore.

#### Le 9 juillet de La Fère à Saint-Quentin

Je ne parlerai pas de Saint-Quentin parce que j'en ai parlé il y a huit jours, y étant déjà passé. Je dirai seulement que je me suis trouvé de garde.

### Le 10 de Saint-Quentin au Câtelet

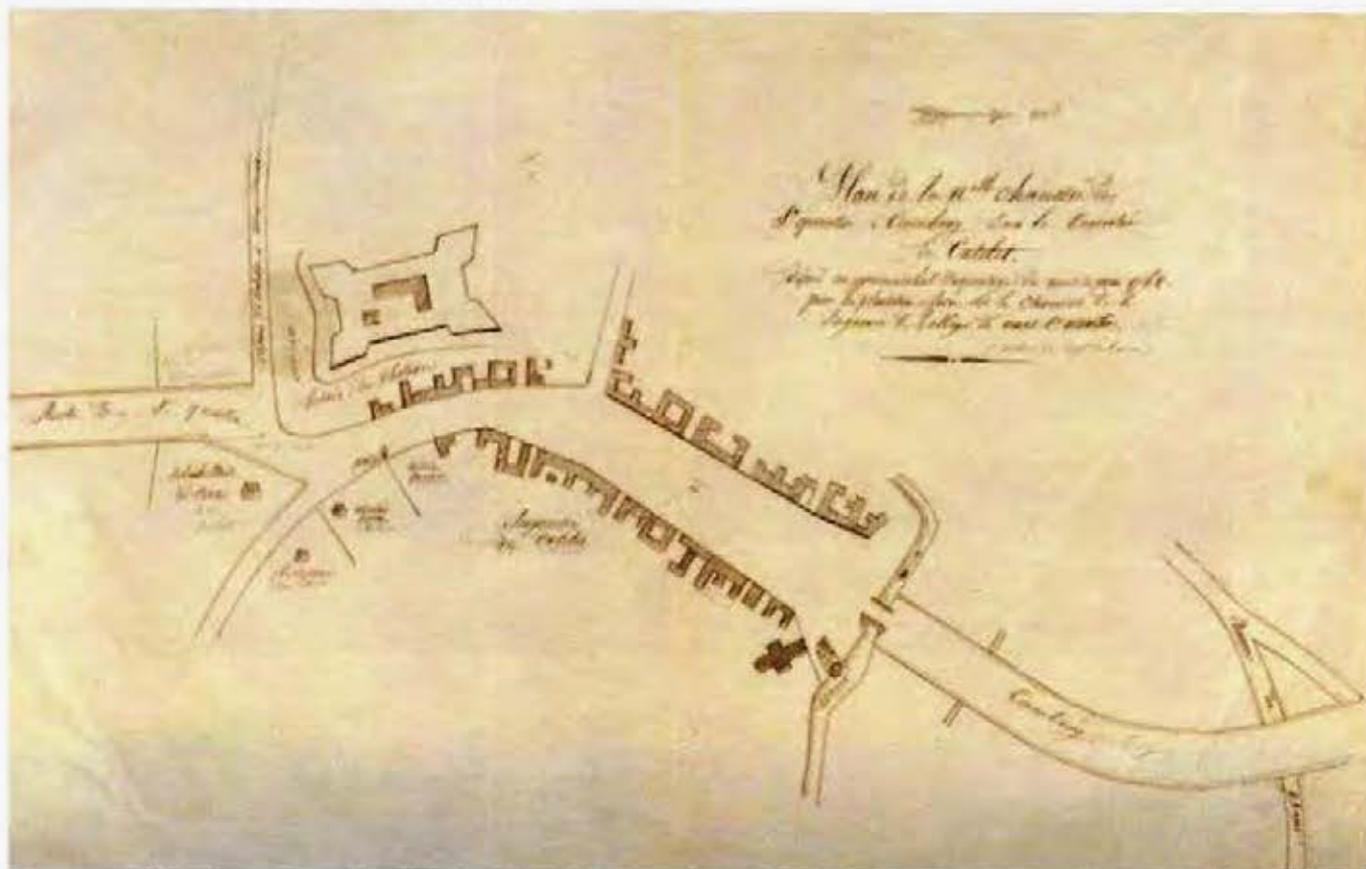
Le Câtelet est un grand bourg mais trop petit pour y loger un bataillon. C'est là qu'on a connu le voleur du porte-manteau de Darousseaux. C'était notre adjudant sous-officier, un nommé Labroue de Sainte-Foy. Il a été arrêté et conduit en prison à Cambrai. Il a été ensuite traduit à Douay où il s'est échappé de prison et depuis, on n'a eu ni vent, ni nouvelle de lui.

Notre compagnie a été logée à une demi-lieue du Câtelet où il avait une assemblée. Nous nous y sommes divertis. Il a fallu boire et ribotter avec les gens de l'endroit. C'est les filles qui paient les violons pour danser. Celui qui veut offrir à boire, boit le premier et ne vide pas tout à fait le verre, il achève de le remplir et le présente. De même les filles. Mais, nous ne savions pas la mode, nous vidions le verre et le laissions sec, sans une goutte.

Départ pour Cambrai le 11 juillet

Après avoir pris part à la prise d'Orchies (*la ville est prise par les Autrichiens, délivrée par Dumouriez. En 1794, les Autrichiens reprennent la ville et la pillent de nouveau.*), avoir vu Lille, Tournay, Audenarde, Gand, Termonde, assisté au siège d'Anvers, traversé Malines, Louvain, Hasselt, fait le siège de Maastricht, passé à Tongres, Liège, Tirlémont où les Libournois se battirent héroïquement, le bataillon repassa le 7 octobre 1793 à Saint-Quentin mais sans y séjourner. Eyquart note : nous passâmes dans la ville où je fais collation avec Bouterne de Cabara et nous allons cantonner à une lieue sur la route de Paris.

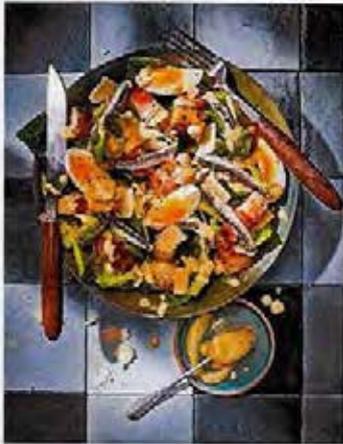
### **Le bataillon se rendait en Vendée**



Archives départementales de l'Aisne : Plan de la traversée du Câtelet d'après un procès-verbal d'arpentage du mois de mars 1768.

## LE PETIT COIN CUISINE : Salades d'été

### SALADE CESAR



**Nombre de personnes :** 4  
**Temps de préparation :** 25 min.  
**Temps de cuisson :** 25 min.

#### **Ingrédients :**

4 œufs, 1 gousse d'ail, 2 cuillères à soupe d'huile d'olive, 2 tranches de pain de campagne, 2 filets de poulet, 2 romaines, 15 filets d'anchois, 100 g de copeaux de parmesan.

#### **Pour la sauce :**

2 anchois mixés, 40 g de parmesan râpé, 2 jaunes d'œufs, 1 cuillère à café de sauce Worcestershire, 2 cuillères à soupe de jus de citron, 4 cuillères à soupe d'huile d'olive.

#### **Préparation :**

1. Portez une grande casserole d'eau à ébullition et faites cuire les œufs 9 mn. Placez-les dans l'eau froide et égalez-les.
2. Pelez et hachez finement la gousse d'ail. Dans une poêle, faites chauffer l'huile d'olive et ajoutez l'ail ainsi que le pain coupé en cubes. Laissez dorer 5 mn en veillant à ce que toutes les faces soient bien colorées. Réservez dans une assiette. Dans la même poêle, faites revenir le poulet 15 mn, puis coupez-le en lamelles.
3. Lavez et essorez la salade, coupez-la en tronçons. Répartissez-la dans un grand saladier. Ajoutez les œufs durs coupés en quatre, les lamelles de poulet, les anchois et les croûtons. Parsemez de copeaux de parmesan.
4. Pour la sauce : dans un bol, mélangez les anchois avec le parmesan, les jaunes d'œufs, la sauce Worcestershire, le jus de citron, puis à l'aide d'un fouet incorporez l'huile, poivrez au moulin. Servez la sauce avec votre salade sans attendre.

### SALADE AVOCAT ET JAMBON DE PARME

**Nombre de personnes :** 4  
**Temps de préparation :** 10 min  
**Temps de cuisson :** 5 min

#### **Ingrédients :**

2 avocats bien mûrs, du jambon de parme, quelques feuilles de salade, du pain sec, de l'ail, de l'huile d'olive, sel et poivre, un peu de jus de citron.

#### **Préparation :**

1. Commencez par couper vos tranches de jambon de Parme en morceaux.
2. Lavez votre salade à l'eau claire et disposez-la dans les assiettes.
3. Prenez quelques tranches de pain dur et cassez-les en petits morceaux.
4. Dans une poêle, faites chauffer un peu d'huile d'olive. Ajoutez l'ail, salez et poivrez. Puis faites revenir les petits morceaux de pain.
5. Disposez le jambon et les croustons sur les feuilles de salade.
6. Épluchez l'avocat et coupez-le en morceaux puis versez le jus de citron pour éviter qu'il ne noircisse.
7. Il ne vous reste plus qu'à réaliser une vinaigrette pour accompagner votre salade d'avocats et jambon de Parme !



## SALADE DE PATES, ARTICHAUTS, JAMBON CRU, MOZZA



*Nombre de personnes* : 4

*Temps de préparation* : 10 min

*Temps de cuisson* : 8 min

### **INGREDIENTS :**

250 g de pâtes courtes, 1 barquette de tomates cerises, 1 boîte de cœurs d'artichaut (120 g), 1 boule de mozzarella, 4 tranches de jambon cru, 1 quinzaine d'olives noires dénoyautées, huile d'olive, quelques feuilles de basilic, sel, poivre du moulin.

### **PREPARATION :**

1. Faites cuire les pâtes dans une casserole, selon le temps de cuisson indiqué sur le paquet, et égouttez-les. Laissez refroidir.
2. Coupez les tomates cerises et les cœurs d'artichaut en deux, la mozzarella en tranches et le jambon cru en lamelles.
3. Mélangez tous les ingrédients sauf le basilic dans un saladier. Salez, poivrez, arrosez d'huile d'olive. Parsemez le tout de basilic ciselé.

## SALADE CROQUANTE AU QUINOA

*Nombre de personnes* : 4

*Temps de préparation* : 20 min

*Temps de cuisson* : 15 min

### **Ingrédients :**

150 g de quinoa, 10 radis rouges, 1 oignon violet, 1 tranche de melon, 1 petit morceau de branche de céleri, 100 g de feta, 1 cuillère à soupe d'huile d'olive, 1 cuillère à soupe d'huile de noisette, 5 brins de persil plat, 2 cuillères à soupe de vinaigre balsamique blanc.

### **Préparation :**

1. Rincez le quinoa sous l'eau fraîche, puis faites-le cuire pendant 15 min à l'eau bouillante salée.
2. Egouttez-le et laissez refroidir dans un saladier.
3. Lavez les radis, coupez-les en rondelles.
4. Pelez et hachez l'oignon.
5. Découpez le melon en petites billes et coupez 10 cm de céleri en brunoise.
6. Emiettez la feta.
7. Mélangez les huiles, le vinaigre et le persil haché.
8. Au moment de servir, mélangez tous les ingrédients, nappez de sauce et dégustez frais.



**Bon appétit !!!**

# AIDE-MEMOIRE

## Services Publics

Gendarmerie.....	03.23.66.80.17.
Hôpital.....	03.23.06.71.71.
Appel aux malades.....	03.23.06.72.72.
S.A.M.U.....	15.
Pompiers.....	18.
Sous-Préfecture.....	03.60.09.81.11.
Sécurité Sociale.....	03.23.08.41.41.
Receveur des P.T.T. (Bellicourt).....	03.23.09.30.40.
Trésorerie de Saint-Quentin.....	03.23.62.66.60.
Météorologie Nationale.....	08.36.68.02.02.
Horloge Parlante.....	36.99.
Centre anti-poison.....	08.25.81.28.22.

## A L'empire

Mairie.....	03.23.66.20.30.
-------------	-----------------

## Services Médicaux

### Médecins

Dr. BRASSART à Epehy.....	03.23.86.64.20.
Dr. CAREMELLE à Gouzeaucourt.....	03.27.74.74.74.
Dr. COCHETEUX à Villers-Outréaux.....	03.23.82.02.28.
Dr. DELASSUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.21.
Dr. HERBIN à Gouzeaucourt.....	03.23.82.14.01.
Dr. LENGLET. Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. LESEUR à Epehy.....	03.22.86.64.20.
Dr. VANDEVILLE à Vendhuile.....	03.23.08.18.77.
Dr. VERBANCK à Honnecourt-Sur-Escaut.....	03.27.74.30.92.

### Pharmacies

HAUDIQUET à Walincourt.....	03.27.82.72.52.
VAN INGHELANDT à Le Catelet.....	03.23.66.21.77.
MARCUS à Villers-Outréaux.....	03.27.82.00.77.
FRANCOIS à Beaufort.....	03.23.09.41.67.
VAILLANT à Epehy.....	03.22.86.64.25.

### Soins Infirmiers

Centre de soins (Vendhuile).....	03.23.66.20.91.
Monsieur BELGUISE (Roisel).....	03.2.2.86.60.50.
Madame BROUTIN (Villeret).....	06.65.51.83.42.
Madame HIDRI-DERVILLE Donya (Bellenglise).....	06.72.21.78.35.
Madame JAMINON (Epehy).....	03.22.86.64.83.
Madame NOIRET-JUBE Pascale (Roisel).....	23.22.86.67.08.
Mademoiselle POIZOT Jessica (Hargicourt).....	06.77.90.24.86.
Madame RICHE (Roisel).....	03.22.86.67.08.
Madame TABARY-RENAUX Sylvie (Le Ronsoy).....	06.11.12.92.43.

### Ambulances

DUFLOT (Roisel).....	03.22.86.61.38.
HARDELIN (Le Catelet).....	03.23.66.21.00.
TRICQUET Jean-Jacques (Hargicourt).....	03.23.09.50.24.

### S.I.V.O.M.

Aide-Ménagères.....	03.23.66.23.90.
Soins à Domicile.....	03.23.66.26.54.

### Kiné

CHAMBELLAN François à Roisel.....	03.22.86.67.07.
HERBET Jean & Florence à Beaufort.....	03.23.09.44.33.
HERBET Jean & Florence à Bellicourt.....	03.23.09.53.52.
LEGUILLIER Laurence à Roisel.....	03.23.86.67.07.
MOSSINO Maxence à Epehy.....	03.23.86.77.22.
SELLIER Caroline à Epehy.....	03.22.86.77.72.

### Osthéopathe

WATINE Flora à Epehy.....	03.22.86.84.36.
---------------------------	-----------------

### Dentiste

BOULONGNE Coralie à Nauroy.....	03.23.09.59.59.
Pierre CRONIER à Roisel.....	06.63.03.55.18.
HERY-SKOTRCZAC à Epehy.....	08.91.65.91.11.

### Pédicure

BIGNY Camille à Epehy.....	03.22.86.74.08.
----------------------------	-----------------

FELICITATIONS

À



**Lucas DELAHAYE**  
**Ruben GOURMOND**  
**Juliette VILLAUME**

**Pour leur passage en 6ème  
au collège Gaston BOUCOURT  
à Roisel**

**Tous nos souhaits  
de pleine réussite pour la  
poursuite de leurs études**